



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORGANIGRAMME ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE**

**MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

JUIN 2026

Ce document a pour objet de fournir un organigramme détaillé de l'administration centrale des ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des Sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Celui-ci se fonde sur le décret n° 2014-133 du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que l'arrêté du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en vigueur (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042754594>)

Ainsi seules les structures officiellement créées sont recensées dans ce document, exception faite de différentes structures ad hoc mentionnées pour une meilleure visibilité de l'organisation de l'administration centrale (SEMSIRH - arrêté du 23 octobre 2020 - https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/texte_jo/JORFTEXT000042459396 / IH2EF - arrêté du 24 décembre 2018 modifié - <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037852823/> / IGESR - Décret n° 2022-1635 du 23 décembre 2022 modifié portant organisation et fonctionnement du service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche / Arrêté du 10-12-2025 -MENI2533215A <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo48/MENI2533215A>

Pour de plus amples informations sur les directions, services et délégations du ministère, ce lien renvoie à l'espace Pléiade consacré à ces structures.
<https://www.pleiade.education.fr/directions/Pages/DirectionsPageAccueil.aspx>

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : Edouard GEFFRAY

:

Décret n° 2025-1012 du 29 octobre 2025 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale

Le ministre de l'éducation nationale prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative à l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire.

Il veille, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation, notamment artistique, culturelle, sportive et civique, des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de l'éducation nationale :

1° A autorité sur la direction générale de l'enseignement scolaire ;

2° A autorité, conjointement avec le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace et le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, sur le secrétariat général et sur le bureau des cabinets mentionnés à l'article 1^{er} du décret du 17 février 2014 susvisé ;

3° Dispose de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE : M. Philippe BAPTISTE

Décret n° 2025-1021 du 29 octobre 2025 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

Il propose et, en lien avec les autres ministres intéressés, met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie.

Il prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ». A cet effet, les autres ministres lui présentent leurs propositions de crédits.

Il prépare et met en œuvre la politique en matière d'espace, à l'exclusion de celle conduite dans l'intérêt de la défense nationale.

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace a autorité :

1° Sur la direction générale de la recherche et de l'innovation et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ;

2° Conjointement avec le ministre de l'éducation nationale et le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, sur le secrétariat général et sur le bureau des cabinets mentionnés à l'article 1^{er} du décret du 17 février 2014 susvisé.

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace dispose :

1° Pour l'exercice de ses attributions en matière d'enseignement supérieur, de la direction générale de l'enseignement scolaire ;

2° Pour l'exercice de ses attributions en matière d'innovation, de recherche et d'espace, du secrétariat général pour l'investissement, de la direction générale des entreprises et du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

LE MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE : Mme Marina FERRARI

Décret n° 2025-1022 du 29 octobre 2025 relatif aux attributions du ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative à la promotion, l'organisation et l'accès à la pratique des activités physiques et sportives.

A ce titre, il élabore et met en œuvre, en lien avec les ministres intéressés, la politique du Gouvernement en faveur du développement de la pratique sportive et du sport de haut niveau, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030.

Il est chargé de la préparation des candidatures à l'organisation des grands événements sportifs et de l'organisation de ces événements. Il coordonne les actions menées dans ce domaine lorsqu'elles relèvent de plusieurs départements ministériels.

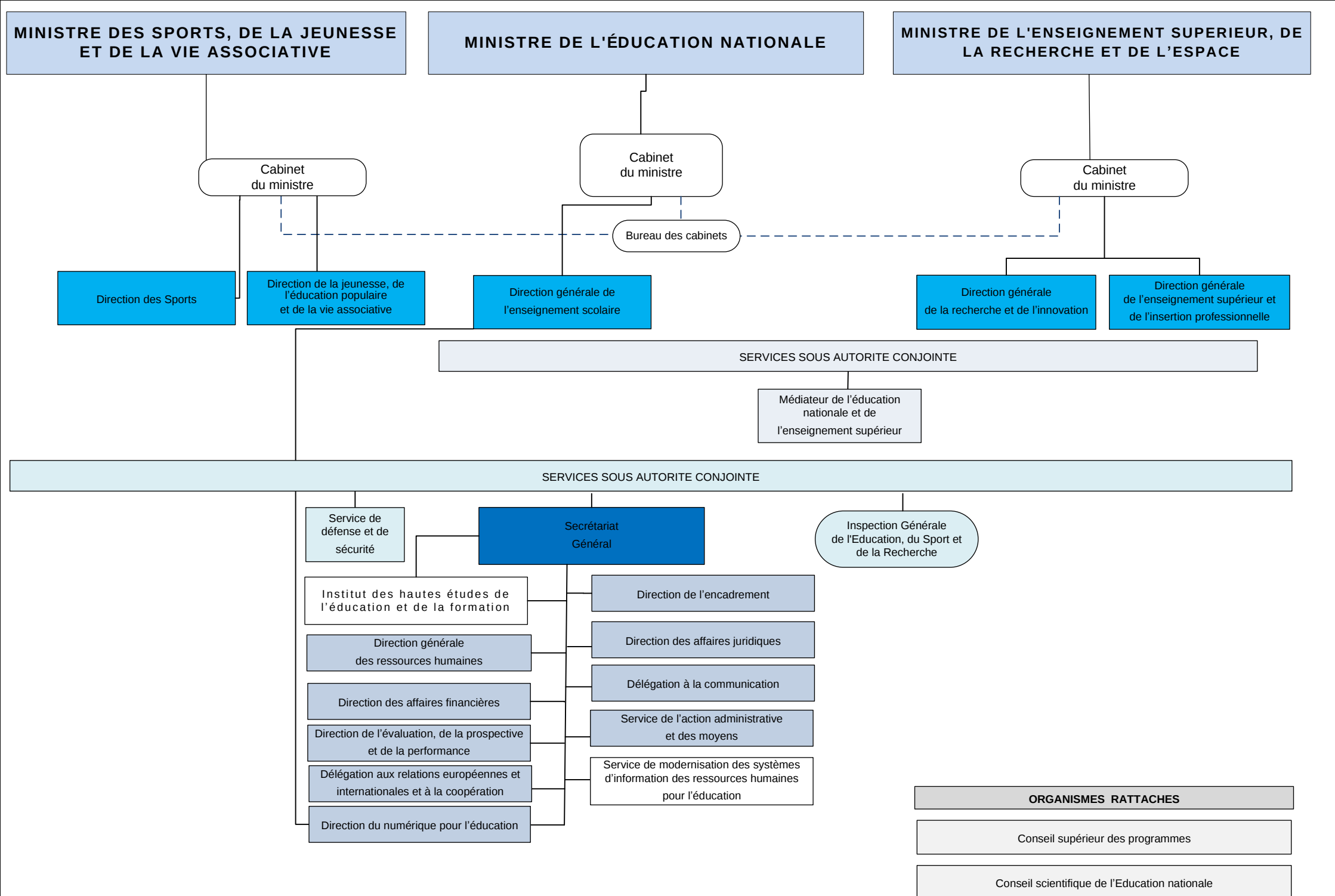
Il élabore et met en œuvre la politique en faveur de la jeunesse et du développement de la vie associative. A ce titre, il veille notamment, en lien avec les autres ministres intéressés, au développement de l'engagement civique et, pour le compte de l'Etat, à l'efficacité de l'action conduite par l'agence du service civique.

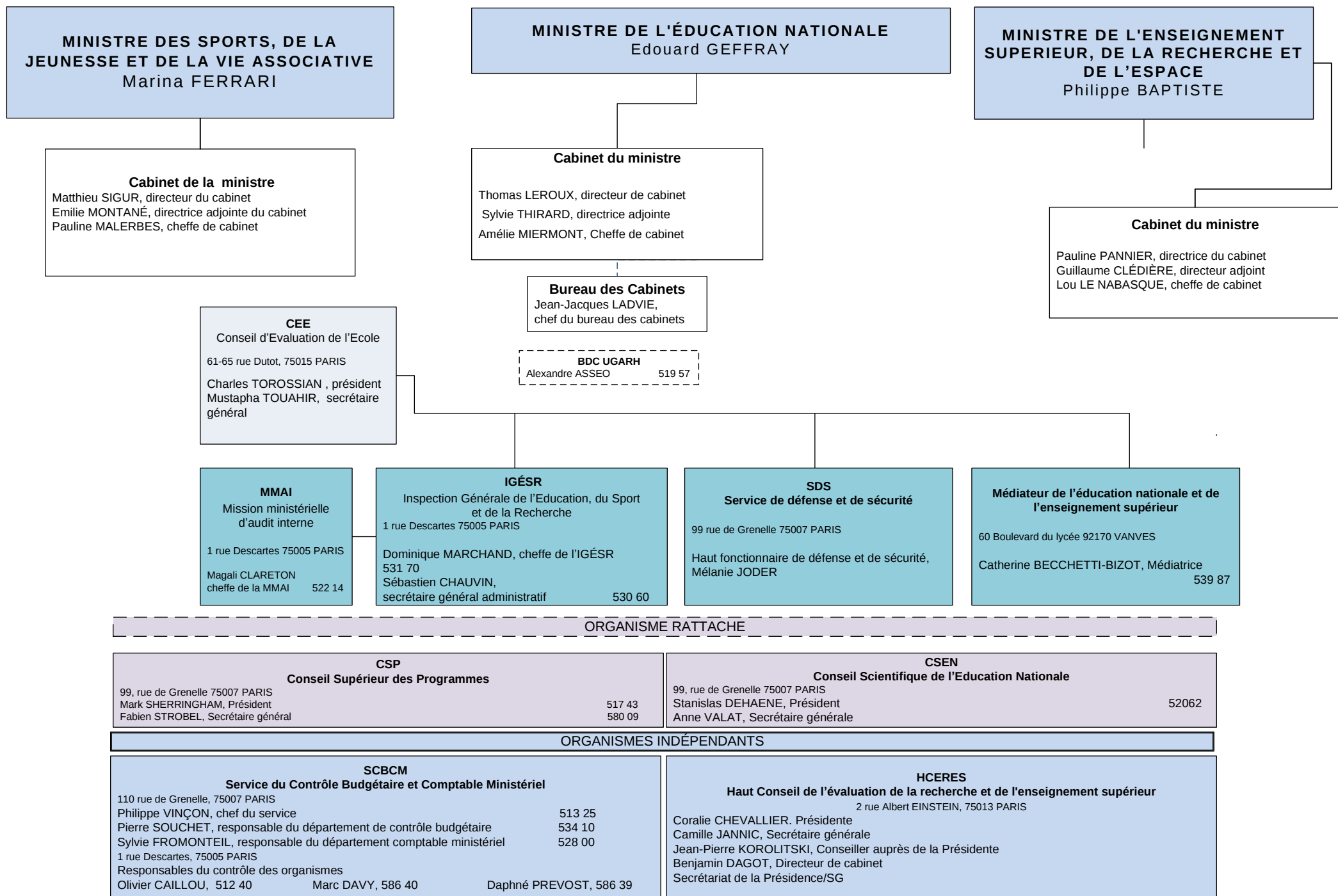
Pour l'exercice de ses attributions, le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative :

1° A autorité sur la direction des sports et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;

2° A autorité, conjointement avec le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, sur le secrétariat général et le bureau des cabinets mentionnés à l'article 1^{er} du décret du 17 février 2014 susvisé.

Il dispose de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et de la direction générale de la santé.▬





Secrétariat général (S.G.)

I. - Le secrétariat général comprend :

- 1° La direction générale des ressources humaines ;
- 2° La direction de l'encadrement ;
- 3° La direction des affaires financières ;
- 4° La direction des affaires juridiques ;
- 5° La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- 6° La délégation à la communication ;
- 7° La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération ;
- 8° Le service de l'action administrative et des moyens.

II. - Le secrétaire général dirige le secrétariat général. Les directions, délégations et services mentionnés au I sont placés sous son autorité. Il est assisté, pour l'ensemble de ses fonctions, par deux secrétaires généraux adjoints, dont l'un exerce les fonctions de directeur de l'encadrement.

III. - Le secrétaire général assiste les ministres pour l'administration de leur ministère.

Il veille à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la coordination administrative entre les directions et l'animation territoriale dans les domaines relevant de sa compétence.

Il conduit les réflexions stratégiques relatives à l'organisation et à l'administration des ministères et propose leurs évolutions, en lien avec les directions. Il définit et met en œuvre les politiques de modernisation administrative.

Il réunit en collège les directeurs sur les sujets d'intérêt commun et s'assure de la mise en œuvre des décisions prises dans ce cadre.

Il s'assure, au sein des ministères, de la prise en compte des objectifs de performance des programmes budgétaires.

Il est chargé, en lien avec les directions de programme, de la définition de la politique de l'encadrement ainsi que de sa gestion prévisionnelle et personnalisée.

Il coordonne les dispositifs de contrôle interne pour la maîtrise des risques mis en place au sein de ces ministères.

Il organise l'exercice de la tutelle des établissements publics nationaux relevant de l'enseignement scolaire.

Il assure la coordination des travaux du conseil supérieur de l'éducation et des comités sociaux d'administration ministériels.

IV. - Le secrétariat général est responsable du programme soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances.

V. - Le secrétaire général exerce les fonctions de haut fonctionnaire de défense et de sécurité. Il dispose à ce titre du service de défense et de sécurité. Il coordonne la politique de sécurité en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction des sports, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**SG****SDS****Service de défense et de sécurité**

Christophe PEYREL,
Haut fonctionnaire adjoint de
défense et de sécurité,
Chef de service 584 13

Mélanie JODER - secrétaire générale**01 55 55 35 10**

N., directeur(trice) de l'encadrement, secrétaire général adjoint 01 55 55 20 85

Muriel POCHARD, cheffe de service, adjointe au secrétaire général

01 55

55 17 28

110 rue de Grenelle, 75007 PARIS

SG

Jeanne POLI BRHAG
532 80

**SG Pôle cabinet affaires
générales**

Olivier COLAS 06 23 76 76 47

**SG Pôle appui au pilotage et
contrôle interne****Mission de contrôle interne pour la
maîtrise des risques**

Joëlle CREMAULT 06 24 44 68 50

**Département de la coordination
administrative et pilotage des services
académiques**

Sarah MONCHAUX 06 28 08 40 56

SG Pôle action territoriale

Lorna FARRE

06 09 64 28 68

**SG Pôle modernisation,
innovation, transformation**

Marie DUTERTRE

07 86 38 52 75

**Mission de prospective et anticipation de
l'éducation****Mission Jeunesse, engagement
et sports**

Pascal ETIENNE

06 71 31 43 08

**Institut des Hautes Etudes de l'Education et de la
Formation (IH2EF)**

Hervé TILLY, chef de service, directeur de l'IH2EF -
86390 CHASSENEUIL DU POITOU
05 49 49 25 50

Handicap et Inclusion

Sébastien MOUNIÉ,
haut-fonctionnaire au handicap
06 27 15 73 42

DGRH**Direction générale des ressources humaines**

Christophe GEHIN, directeur général
72-76 rue Regnault, 75013 PARIS

01 55 55 40 00**DE****Direction de l'encadrement**

N., directeur(trice), secrétaire général(e) adjoint(e)
12, rue Henri Rol-Tanguy - 93100 Montreuil-sous-Bois

01 55 55 20 85**DAF****Direction des affaires financières**

Marine CAMIADE, directrice
110 rue de Grenelle 75007 PARIS

01 55 55 12 30**DNE****Direction du numérique pour l'éducation
(commune avec DGESCO)**

Audran LE BARON, directeur
110 rue de Grenelle 75007 PARIS

**01 55 55 32 41
01 55 55 11 98****DAJ****Direction des affaires juridiques**

Eric BUGÉ, directeur
97-99 rue de Grenelle 75007 PARIS

01 55 55 14 82**DELCOM****Délégation à la communication**

Laure-Aurélia GUILLOU
110 rue de Grenelle 75007 PARIS

01 55 55 06 59**DEPP****Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance**

Magda TOMASINI, directrice
65 rue Dutot 75015 PARIS

01 55 55 77 00**DREIC****Délégation aux relations européennes et internationales et à la
coopération**

Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, cheffe de service déléguée
97 rue de Grenelle 75007 PARIS

01 55 55 75 30**SEMSIRH****Service de modernisation des systèmes d'information des
ressources humaines pour l'éducation**

Stéphane TRAINEL, chef de service, directeur du SEMSIRH
60 boulevard du Lycée 92170 VANVES

01 55 55 97 01**SAAM****Service de l'action administrative et des moyens**

Marie-Hélène PERRIN, cheffe de service
97-99 rue de Grenelle 75007 PARIS

01 55 55 32 00

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)

Décret n° 2022-1635 du 23 décembre 2022 modifié portant organisation et fonctionnement du service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Arrêté du 10-12-2025 (MENI2533215A) fixant l'organisation générale de l'inspection générale, de l'éducation, du sport et de la recherche.

– L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) est organisée en collèges, en pôles transversaux et en groupes d'échanges et d'information. La mission ministérielle d'audit interne est placée auprès du chef de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

La liste des collèges est fixée comme suit :

- enseignement primaire (EP) ;
- enseignements, disciplines et pédagogie (EDP) ;
- administration, éducation et territoires (AET) ;
- enseignement supérieur, recherche et innovation (Esri) ;
- jeunesse, sports et vie associative (JSVA) ;
- bibliothèques, documentation, livre et lecture publique (BD2L).

La liste des pôles transversaux est fixée comme suit :

- affaires internationales (AI) ;
- données, intelligence artificielle, numérique (DIAN) ;
- enquêtes administratives, contrôle et déontologie (EACD) ;
- formation professionnelle initiale et continue (FPIC) ;
- orientation, établissements et vie scolaire (OEVS).

Les responsables des collèges et des pôles sont nommés, après appel à candidatures, par arrêté ministériel sur proposition du chef du service et après avis du ministre chargé de la culture pour le responsable du collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique, pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Des groupes de travail sont constitués de manière permanente ou temporaire. Le cas échéant, ils constituent un appui aux collèges et aux pôles transversaux, conjointement avec les services administratifs.

– Outre les responsables de collèges et de pôles mentionnés *supra*, il est institué au sein de l'IGÉSR :

- un adjoint au chef de service chargé des missions, nommé, après appel à candidatures, par arrêté ministériel sur proposition du chef de service, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois ;
- un directeur du développement des ressources humaines, nommé, après appel à candidatures, par arrêté ministériel sur proposition du chef de service, pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois ;
- un responsable de la cellule communication, nommé, après appel à candidatures, par arrêté ministériel sur proposition du chef de service, pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois ;
- un référent contrôle interne, placé auprès du chef de service, chargé d'animer et de coordonner les travaux relatifs à la maîtrise des risques et à l'assurance qualité, nommé par le chef de service, après appel à candidatures, pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

– Les groupes d'échanges et d'information ont pour objet principal de traiter les informations relatives à la vie du service, aux politiques ministérielles et à leur mise en oeuvre dans les territoires, aux missions nouvelles ou en cours. Ces groupes sont organisés par région académique, à l'exception d'un groupe qui rassemble l'ensemble des académies, vicerectorats et services de l'éducation nationale des départements et territoires d'outre-mer.

Le chef de l'IGÉSR désigne les responsables des groupes d'échanges et d'information après appel à candidatures, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

– Des inspecteurs généraux sont nommés par le chef de l'inspection générale correspondants territoriaux de l'inspection générale (CTIG), après appel à candidatures, à raison de deux par académie, pour une durée de quatre ans. Ils peuvent être renouvelés dans ces fonctions pour un nouveau mandat de quatre ans, sous réserve que celui-ci soit réalisé dans une académie différente de la première. Les CTIG sont coordonnés par un responsable nommé par le chef du service, après appel à candidatures, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

– Des comités de pilotage sont institués au sein des collèges et des pôles, en appui à leurs responsables respectifs, ainsi qu'auprès du directeur du développement des ressources humaines et du coordonnateur des CTIG. Leurs membres sont nommés par le chef du service, après appel à candidatures et sur proposition du responsable du collège, du pôle, du directeur du développement RH ou du coordonnateur des CTIG, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Pour le pilotage du collège Enseignements, disciplines et pédagogie, le responsable s'appuie sur l'assemblée des doyens et sur un comité de réflexion et d'animation transversales, dont les membres sont nommés par le chef du service, après appel à candidatures et sur proposition du responsable du collège pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

– Le chef de l'IGÉSR est assisté dans l'exercice de ses fonctions par un comité de direction constitué comme suit :

- l'adjoint au chef du service ;
- les responsables des collèges ;
- les responsables des pôles affaires internationales ; enquêtes administratives, contrôle et déontologie ; formation professionnelle initiale et continue ; orientation, établissements et vie scolaire ;
- le directeur du développement des ressources humaines ;
- le responsable de la cellule communication.

Assistent, si nécessaire, au comité de direction, le responsable du pôle données, intelligence artificielle, numérique, le responsable de la mission ministérielle d'audit interne, le référent contrôle interne et le coordonnateur des CTIG. Le secrétaire général administratif ainsi que le directeur de cabinet sont invités permanents.

Le chef de l'IGÉSR peut également déléguer le suivi de missions spécifiques à un ou plusieurs membres de ce comité.

– Le collège « Enseignements, disciplines et pédagogie » est organisé en groupes disciplinaires. Les doyens des groupes disciplinaires coordonnent l'activité de chaque groupe. Ils sont élus par leurs pairs et nommés par le chef du service pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

– Un secrétariat général administratif est placé sous l'autorité directe du chef de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Il est constitué de l'ensemble des fonctions supports et d'appui au fonctionnement de l'inspection générale.

Il est chargé de l'organisation et de la gestion administrative, logistique et financière de l'IGÉSR.

Il est chargé, avec la direction de l'encadrement, de la gestion administrative des membres de l'IGÉSR et de l'ensemble des actes et procédures qui en découlent. Il assure le suivi des missions et de la politique de déplacement. Il a en charge la gestion des rapports et notes émis dans le cadre des missions d'inspection. Il met en oeuvre la politique de communication de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Il met à disposition les ressources documentaires et matérielles nécessaires pour l'exercice des missions des membres du service.

Développement des
ressources humaines

Catherine VIEILLARD
589 60

Cellule
communication

Miriam BENAC
589 60

Contrôle interne
N.,

Secrétariat général
administratif

Sébastien CHAUVIN
530 60

UGARH

Sabrina PRUGNAUD
586 41

MISSIONS
RATTACHÉES

Mission ministérielle
d'audit interne

Magali CLARETON
589 60

Inspecteurs santé et
sécurité au travail

ESR Laure VILLARROYA-
GIRARD

SCO Xavier
BOURDONNET

524 70

COLLÈGES MÉTIERS

Enseignement
primaire (EP)

Catherine MOTTET
589 60

Enseignements,
disciplines et
pédagogie(EDP)

N.,
589 60

Administration,
éducation et
territoires (AET)

Erick ROSER
589 60

Enseignement
supérieur,
recherche et
innovation (ESRI)

Marc FOUCAULT
589 60

Jeunesse, sports
et vie associative
(JSVA)

Patrick LAVAURE
585 46

Bibliothèques,
documentation, livre
et lecture publique
(BD2L)

Philippe MARCEROU
525 40

PÔLES TRANSVERSAUX

Affaires internationales (AI)

Sophie TARDY

589 60

Données, intelligence artificielle, numérique (DIAN)

Marc DE FALCO

589 60

Enquêtes administratives, contrôle et déontologie (EACD)

Philippe RAILBAULT

589 60

Formation professionnelle initiale et continue (FPIC)

David HÉLARD

589 60

Orientation, établissements et vie scolaire (OEVS)

N.,

Service de Défense et de Sécurité (SDS)

Sous l'autorité du haut fonctionnaire de défense et de sécurité, le service de défense et de sécurité coordonne et met en œuvre la politique des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de la vie associative de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de défense, de sécurité, de vigilance, de prévention de crise et de réponse aux situations d'urgence, en lien étroit avec l'ensemble des services de l'administration centrale, des services déconcentrés et des opérateurs et en liaison avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Il est chargé, outre de la définition et du suivi de la mise en œuvre de la doctrine ministérielle de gestion de crise, de la protection de la souveraineté de l'Etat et notamment de la protection du secret de la défense nationale. Il veille à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation en liaison avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation. Il s'assure de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de sécurité pour les opérateurs reconnus d'importance vitale en particulier dans le domaine de l'espace.

Il coordonne les actions relatives à la sécurité et à la défense des valeurs de la République à l'école, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction des sports et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Il participe à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'intelligence économique et de sécurité numérique ;

Le service de défense et de sécurité, outre la mission pour la sécurité numérique, comprend :

- la sous-direction de la protection de la recherche et des activités critiques ;
- la sous-direction de la sécurité et des valeurs de la République.

La sous-direction de la protection de la recherche et des activités critiques élabore et met en œuvre les politiques de protection des savoirs et de défense des intérêts fondamentaux de la Nation.

La sous-direction de la sécurité et des valeurs de la République élabore et met en œuvre les politiques de sécurité des personnels, des usagers et des structures. Elle assure la veille et l'alerte, la planification et la gestion de crise et la coordination de la politique en faveur du respect des valeurs de la République.

**Secrétaire générale
Haut fonctionnaire de défense et de sécurité**

**Conseiller
gendarmerie
du secrétaire
général**

**SDS
Service de défense et de sécurité**

Christophe PEYREL - Haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité, Chef de service
Adeline JAFFRE, adjointe au chef de service

584 13

SDS PRAC

Sous-direction de la protection de la
recherche et des activités critiques

Catherine BILLARD

SDS SVR

Sous-direction de la sécurité et des
valeurs de la République

Christophe MILLOT

SDS MISEN

Mission pour la sécurité
numérique

Pierre MARIN

SDS BRHAG

Bureau des ressources
humaines et des affaires
générales

Sandrine OUV RAT-CLAIN 571 61

SDS PRAC 1

Bureau de la protection du potentiel
scientifique et technique et de
l'intelligence économique

Frédéric MARIE

SDS SVR 1

Bureau de la veille, de l'alerte et de
l'analyse

Frédérique BREUZOT

SDS PRAC 2

Bureau de la protection du secret et des
activités critiques

Jean Emmanuel REAUBOURG

SDS SVR 2

Bureau de la planification et de la
gestion de crise

Anne-Lise ADELER

SDS SVR 3

Bureau des valeurs de la République
Delphine BERGERE-DUCOTE

Direction générale des ressources humaines (D.G.R.H.)

I.-La direction générale des ressources humaines est chargée, au sein des ministères, de la mise en œuvre des orientations générales de la politique des ressources humaines définies par le ministère chargé de la fonction publique.

La direction générale des ressources humaines est chargée de la gestion des recrutements et des carrières des personnels des ministères, sous réserve des compétences du service de l'action administrative et des moyens pour les personnels d'administration centrale et de la direction de l'encadrement pour les personnels d'encadrement.

Elle favorise l'innovation et promeut la modernisation des pratiques professionnelles et le partage des bonnes pratiques.

Elle assure la conduite des dispositifs d'accompagnement des personnels des ministères et une fonction d'analyse des métiers et des compétences. Elle apporte son appui aux directions, services et établissements en matière de gestion des ressources humaines.

La direction générale des ressources humaines prépare, en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation, la direction des sports et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, la politique et la gestion prévisionnelle des recrutements des ministères, sous réserve des compétences de la direction de l'encadrement. Elle les met en œuvre en veillant à la cohérence des actions conduites par les autorités académiques et par les établissements publics relevant des ministères.

En relation avec ces directions et sous réserve des compétences de la direction de l'encadrement, elle définit les orientations relatives à la gestion de carrière de ces personnels, au développement de la mobilité, y compris de la mobilité à l'international, et élabore les projets statutaires et indemnitaires. S'agissant des personnels relevant des organismes de recherche sous tutelle, elle coordonne l'élaboration des projets statutaires et indemnitaires.

En lien avec l'ensemble des directions, elle définit les orientations en matière de diversité, de lutte contre les discriminations, d'égalité professionnelle femmes-hommes, de politique en faveur des personnels en situation de handicap et est chargée de leur mise en œuvre.

Elle assure, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction des affaires financières, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines, sous réserve des compétences de la direction de l'encadrement.

Elle contribue aux politiques contractuelles en apportant son expertise en matière de ressources humaines aux autorités académiques et aux établissements publics relevant des ministères.

II.-La direction générale des ressources humaines coordonne l'ensemble de la politique de formation des ministères, contribuant ainsi à la cohérence des parcours professionnels.

Elle définit la politique de formation initiale des personnels administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé et contribue, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, à la définition des orientations générales de la politique de formation initiale des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Dans le cadre du schéma directeur ministériel de la formation continue et dans sa traduction qu'en est le plan national de formation ministériel :

-elle définit, autant que de besoin avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction des sports, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les orientations de la politique de formation continue des personnels administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé ;

-elle concourt, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire, à la définition des orientations générales de la politique de formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;

-elle s'assure de leur mise en œuvre par les autorités académiques et les établissements de formation.

La direction générale des ressources humaines définit les orientations générales de la politique de formation en matière d'évolution professionnelle pour l'ensemble des personnels.

III.-La direction générale des ressources humaines contribue à la conduite du dialogue social et assure une fonction d'analyse sur les relations sociales.

Elle répartit les contingents d'autorisations spéciales d'absence et de décharges de service entre les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité.

Elle assure le secrétariat des comités sociaux d'administration ministériels et des comités d'hygiène et de sécurité ministériels.

IV.-La direction générale des ressources humaines définit les orientations de l'action sociale ministérielle et conduit l'action des ministères en matière de qualité de vie au travail, de conditions de travail, de sécurité et de santé au travail.

V.-La direction générale des ressources humaines est chargée de la gestion des questions relatives à la déontologie des agents des ministères.

DGRH
Direction générale des ressources humaines

Christophe GEHIN - Directeur général

Florence DUBO, directrice de projet

Sophie CHATONNAY, directrice de cabinet

01 55 55 40 00

01 55 55 42 34

01 55 55 33 86

DGRH A
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ali FERHI, chef de service, adjoint au directeur général 540 38

DGRH A – MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
Carine CAMEDESCASSE 562 72

DGRH A1
Sous-direction de la politique statutaire et indemnitaire

Laurence SORRET 530 57
Anne BENTKOWSKI adjointe 532 14

DGRH A1-1
Département des études prévisionnelles et des données
Falilath ADEDOKUN 563 21

DGRH A1-2
Département des affaires juridiques, statutaires et indemnitaires
N., 547 91

DGRH A2
Sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion

Hélène CAPLAT-LANCERY 562 16
Samia IBGAZENE adjointe 534 32

DGRH A2-1
Département des enseignants chercheurs
Philippe ALCOUFFE 562 44

DGRH A2-2
Département des enseignants chercheurs de santé
Feryel KARROUCHA 542 52

DGRH A2-3
Mission déontologie et juridictions spécialisée
Eric MOUROU 561 02

DGRH B
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire

Marine LAMOTTE d'INCAMPS, cheffe de service, adjointe au directeur général 543 00

DGRH B – MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
David SANJAIME 531 07

DGRH B1
Sous-direction du pilotage des ressources humaines

Dominique VIALLE 544 00
Françoise LOPEZ adjointe 530 26

DGRH B1-1
Département du pilotage de la préparation de rentrée
Charles SIMMONY 542 15

DGRH B1-2
Département du contrôle de gestion RH
Magalie LISBONNE 541 49

DGRH B1-3
Département de l'affectation et de la mobilité
Karine LEREMON 545 50

DGRH B2
Sous-direction des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

Laurent BELLEGUIC 547 21
Stéphane JACOB adjoint 532 86

DGRH B2-1
Département des affaires juridiques, statutaires et indemnitaires
Susie DE LABORDE - NOGUEZ 531 43

DGRH B2-2
Département du pilotage de la gestion des carrières des personnels enseignants
Emilie PAITIER 547 75

DGRH B2-3
Département des personnels du second degré hors académie
Nolwenn DREVES 546 20

DGRH B2-4
Département de la politique disciplinaire et de la protection des personnels enseignants
Benoît MARTIN 542 77

DGRH C
Service des politiques sociales et des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Guillaume AUJALEU, chef de service, adjoint au directeur général 536 23

DGRH C – MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
Anthony SAULOUF 514 74

DGRH C1
Sous-direction des politiques sociales

Maryline GENIEYS 514 50
Nathalie BATESTI adjointe 541 68

DGRH C1-1
Département de la santé, de la sécurité, et des conditions de travail
Jean-Paul TENANT 501 72

DGRH C1-2
Département du handicap et de l'insertion professionnelle
Jean-Xavier LICHTLE 548 82

DGRH C1-3
Département de l'action sociale et de la protection sociale
Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI 535 80

DGRH C1-4
Département qualité de vie, de l'environnement, de l'organisation du travail et de la déontologie
Nadine ROYER 534 09

DGRH C2
Sous-direction des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Vincent GOUDET 501 00
Alice LE BREDONCHEL adjointe 504 85

DGRH C2-1
Département de la gestion prévisionnelle et de la politique indemnitaire
Anthony LEGENDRE 535 27

DGRH C2-2
Département des affaires juridiques et statutaires
Sophie BELLARD-LUCATS 532 12

DGRH C2-3
Département de la politique disciplinaire
Nadia ACHACHE 532 67

DGRH C2-4
Département des personnels administratifs, sociaux et de santé
Alexandre CROS 539 95

DGRH C2-5
Département des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation
Valérie BREUIL 501 44

DGRH C2-6
Département des personnels des bibliothèques
Dominique BELASCAIN 501 49

DGRH C2-7
Département des personnels techniques et pédagogiques
Sofiane KADDOUR-BEY 530 49

DGRH D
Service de l'attractivité et de la politique des ressources humaines

Laurent CRUSSON, chef de service, adjoint au directeur général 541 48

DGRH D – MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
Tarak CHELLY 535 84

DGRH D1
Sous-direction de la stratégie et de la transformation des ressources humaines

Sandrine STAFFOLANI 538 12
Alexandra ENGELBRECHT adjointe 531 67

DGRH D1-1
Département du pilotage de la stratégie RH
Alexandra GUILLAUME 534 59

DGRH D1-2
Département de la politique de formation
Bénédicte RAYNAUD 533 15

DGRH D1-3
Département de l'accompagnement des parcours et des transformations
Romain THAURY 534 67

DGRH D2
Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement

Nadine COLLINEAU 545 00
Julien MOISSETTE adjoint 531 41

DGRH D2-1
Département de l'attractivité
Céline HEYRIES 531 87

DGRH D2-2
Département du pilotage des sessions de concours
Arnaud LEDUC 545 45

DGRH D2-3
Département des concours enseignants du second degré de lettres, langues, sciences humaines et sociales, du tertiaire et de la vie scolaire
Dominique POTAU 542 03

DGRH D2-4
Département des concours enseignants du second degré des sciences, EPS, arts et psychologues de l'éducation nationale
Emmanuel GORIAU 544 51

DGRH D2-5
Département des concours des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux, de santé, de direction et d'inspection
Pauline MAINDON 524 95

DGRH E
Service de l'appui au pilotage et des ressources

Sophie REYNES, cheffe de service, adjointe au directeur général 540 20

DGRH E – ED - Mission égalité-diversité
Thierry REYNAUD 530 43

DGRH E – MC MOASIRHI - Mission de la coordination des maîtrises d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines et de l'innovation
Christine JEANNIN 511 81

DGRH E1
Département d'appui au pilotage
Céline UZAN 536 48

DGRH E2
Département du dialogue social
Kaldia KECHIT 544 92

DGRH E3
Département des ressources humaines de proximité et de l'environnement de travail
Elisabeth DIVET 544 85

DGRH E4
Département informatique
Abdelmajid BENAÏSSA-TAHAR 540 54

Secrétariat général
Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF)

L'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est un service à compétence nationale, rattaché au Secrétariat général (SG).
Il a pour mission de sensibiliser et de former aux questions d'éducation et d'enseignement supérieur.

Il est chargé de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement exerçant dans les domaines pédagogiques, administratifs, techniques, sociaux et de santé relevant des ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'exception de ceux gérés par le service de l'action administrative et des moyens.

S'agissant de l'encadrement supérieur, l'Institut est un opérateur de formation qui agit notamment pour le compte de la direction de l'encadrement.

L'Institut contribue à promouvoir et à diffuser toutes connaissances utiles en matière d'éducation et de formation. A cette fin, il coopère avec les autres organismes chargés de la diffusion des savoirs en matière d'éducation et de formation.

Il participe à la mise en œuvre de la stratégie européenne, internationale et de coopération des deux ministères.

SG
Secrétariat général

IH2EF

Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

Hervé TILLY, chef de service, directeur de l'IH2EF

Sylvain BEGUE, Adjoint au directeur de l'IH2EF

05 49 49 25 50
05 49 49 25 62
fax : 05 49 49 26 99

**Ressources Humaines
Responsable UGARH**

Magali PAINAULT
Chargée de mission
05 49 49 25 55

**International et
Poitiers capitale de
l'éducation et de la
formation**

Dominique QUERE
Chargé de mission
05 49 49 25 47

**Cellule Valorisation et
Communication**

Damien FOUCHÉ
Responsable de la cellule
05 49 49 25 36

IH2EF A

Département des Cycles Métiers

Nathalie HERR
Cheffe de département
05 49 49 25 52

Laurence AUDE
Adjointe
05 49 49 25 03

IH2EF B

Département de l'Expertise
et des Partenariats

Stéphanie LAFORGE
Cheffe de département
05 49 49 25 08

Nicolas MENAGIER
Adjoint
05 49 49 25 48

**IH2EF C
Secrétariat Général**

Nicolas GENRE, secrétaire général
05 49 49 25 80

IH2EF C1

Bureau des Affaires Financières

Sandra GACHET
Cheffe de bureau
05 49 49 25 56

Alexandra AUDEBERT
adjointe
05 49 49 26 31

IH2EF C2

Cellule de la maintenance
et de la sécurité

Vincent BRUNET
Chef de bureau
05 49 49 25 60

IH2EF SIAN

Bureau des systèmes d'information et
de l'accompagnement numérique

Fabien BONNET
Chef de bureau
05 49 49 25 04

Pôle accueil et gestion des formations

Magali CHEMINADE,
Coordinatrice du pôle
05 49 49 25 25

Direction de l'encadrement (D.E.)

La direction de l'encadrement est chargée de la définition et de la mise en oeuvre de la politique de gestion des ressources humaines des personnels d'encadrement des ministères, notamment des personnels d'encadrement supérieur.

Elle décline la politique relative à l'encadrement définie dans le cadre interministériel et est l'interlocutrice de la direction générale de l'administration et de la fonction publique sur l'ensemble des questions relatives aux personnels d'encadrement.

En lien avec la direction générale des ressources humaines chargée de l'organisation des recrutements par concours et en lien avec les directions de programme, elle définit la politique et la gestion prévisionnelle des recrutements des personnels d'encadrement.

Elle élabore les projets de textes statutaires et indemnitaires relatifs aux personnels d'encadrement et aux emplois fonctionnels.

Elle est chargée de la gestion des emplois fonctionnels et de la gestion individuelle et collective des carrières des personnels d'encadrement. Elle définit les orientations relatives au développement de la mobilité, y compris de la mobilité à l'international.

Elle assure l'accompagnement des parcours de carrière et le suivi personnalisé des personnels de direction, des personnels d'inspection, des administrateurs de l'Etat et des personnels d'encadrement administratif en lien avec les autorités académiques et les établissements publics relevant des ministères.

Elle conduit le dialogue social avec les représentants des personnels d'encadrement.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines dédiés aux personnels dont elle est gestionnaire en lien avec la direction générale des ressources humaines.

Elle définit la politique de formation initiale des personnels d'encadrement et, autant que de besoin avec la direction générale des ressources humaines et les directions de programme, les orientations de la politique de formation continue de ces personnels conformément au schéma directeur de la formation continue.

Elle s'assure de la mise en oeuvre de ces orientations par les autorités académiques et les établissements de formation. Elle conçoit et réalise des actions de formation à l'attention des personnels d'encadrement supérieur.

MMOASIRH
Mission de la maîtrise
d'ouvrage des systèmes
d'information des ressources
humaines

Sophie MARINI 511 71

DE
Direction de l'encadrement

N., – Directeur(trice), secrétaire général(e) adjoint(e)

Emmanuel DOSSIOS, chef de service, adjoint au directeur
Hervé SEBILLE, chef de service, adjoint au directeur

01 55 55 27 11
01 55 55 23 26
01 55 55 14 88

UGARH DE
Faïza MAHIEDDINE 543 53

**COMMUNICATION
INTERNE ET EXTERNE**
Marie RAMOUT 542 74

SERVICE DE LA POLITIQUE DE L'ENCADREMENT SUPERIEUR

Hervé SEBILLE, chef de service, adjoint au directeur 514 88

SERVICE DE L'ENCADREMENT

Emmanuel DOSSIOS, chef de service, adjoint au directeur 523 26

SDRC
Sous-direction du recrutement et
des carrières des cadres supérieurs
de l'administration centrale, des
opérateurs et des services
déconcentrés de l'éducation
nationale, de la jeunesse et des
sports

Audrey PERUSIN 524 79

DPC
Département « parcours et
carrière »

Caroline DE PREMONVILLE
517 14

DFA
Département de la formation
et de l'accompagnement des
cadres supérieurs

Sandrine DEPOYANT-DUVAUT
504 36

Accompagnement et développement professionnel

SE 1
Sous-direction de la
réglementation, de la gestion
prévisionnelle et des emplois
fonctionnels

Lisa BOKOBZA 537 02

SE 2
Sous-direction des carrières des
personnels d'encadrement

Vincent AUBER 512 90
Julie CHAMPRENAULT, adjointe 517 71

SE 1-1
Bureau de la réglementation
statutaire et indemnitaire

Christelle LEMIEUX 523 84

SE 2-1
Bureau des personnels de direction
des lycées et collèges

Aurelie LEROY 518 55

SE 1-2
Bureau des administrateurs de
l'Etat et des emplois fonctionnels

Emilie CAPREDON 523 56

SE 2-2
Bureau des personnels d'inspection

Sébastien CALLUT 539 86

SE 1-3
Bureau des études de la gestion
prévisionnelle et des données

Grégory MANJEAN 513 93

SE 2-3
Bureau du développement
professionnel et du suivi des
situations individuelles

Carole DUBARLE-MEYER 535 60

Direction des affaires financières (DAF)

I. - La direction des affaires financières est responsable de la fonction financière ministérielle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

II. - La direction des affaires financières coordonne la préparation des budgets des missions interministérielles recherche et enseignement supérieur, "enseignement scolaire" et "sport, jeunesse et vie associative".

Elle définit, en liaison avec le ministère chargé du budget, les règles de paye applicables aux personnels des deux ministères.

Elle assure le suivi des dépenses salariales et des emplois des programmes budgétaires relevant des deux ministères.

Elle contribue à l'expertise technique et financière des projets statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des personnels.

Elle assure l'exercice de la tutelle financière sur les opérateurs du ministère de l'éducation nationale.

Elle est chargée des actes de gestion relatifs aux subventions et aux recettes non fiscales de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Elle analyse le coût des actions menées par les ministères et réalise des études financières.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information budgétaires et financiers des ministères. Elle veille au respect des normes comptables et à la mise en œuvre de la réglementation financière.

Elle est chargée de l'animation de la fonction financière de l'administration centrale, des services déconcentrés et, conjointement avec les tutelles, des opérateurs.

Elle assure la définition du contrôle interne financier et coordonne sa mise en œuvre à l'ensemble des services.

Elle met en œuvre les règles de gestion budgétaire et comptable des établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle fournit une expertise et un appui à la mise en place de ressources financières extrabudgétaires.

III. - La direction des affaires financières est chargée des questions relatives aux pensions pour l'ensemble des personnels de l'enseignement scolaire, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur.

IV. - La direction des affaires financières est responsable du programme enseignement privé du premier et du second degré arrêté dans les lois de finances. Elle traite des questions relatives aux établissements d'enseignement privés.

DAF MSI
Mission des
systèmes
d'information
Florent FAIVRET
516 91

DAF
Direction des affaires financières

Marine CAMIADE – Directrice

01 55 55 12 30

Stéphane ROBIN, chef de service, adjoint à la directrice

01 55 55 32 72

DAF MAGIRH
Mission des affaires générales, de
l'informatique et des ressources humaines
Christelle HACHEMI 517 67

DAF MAGIRH UEAG
Unité d'études et des affaires
générales
Frédéric SERRERO 535 51

DAF MAGIRH BCI
Bureau Cellule informatique
N., 537 91

DAF MAGIRH UGARH
Unité de gestion administrative et des
ressources humaines
Gaëlle PETIT 528 71

DAF A
Sous-direction du
budget des missions
« enseignement
scolaire » et « sport,
jeunesse et vie
associative »
Ludovic FOURCROY 561 66
Alexis DUPONT 526 40

DAF B
Sous-direction du budget de
la mission « recherche et
enseignement supérieur »
Carine BERNARD 585 52
Sébastien GALLEE, adjoint 560 64

DAF C
Sous-direction de
l'expertise statutaire, de la
masse salariale, des
emplois et des
rémunérations
Marjorie SOUFFLET
CARPENTIER 521 02
Antoine ETHEVENOT, adjoint 524 52

DAF D
Sous-direction de
l'enseignement privé
Lionel LEYCURAS 53715
Michel BLANC, adjoint 532 99

DAF E
Service des retraites
de l'éducation
nationale
Yann COUEDIC
02 40 62 71 04

DAF DCISIF
Département du
contrôle interne
et des systèmes
d'information
financière
Christian DE
VAULCHIER DU
DESCHAUX, 521 61

DAF A1
Bureau du budget des
missions « enseignement
scolaire » et « sport,
jeunesse et vie
associative »
Romain IZOIRD 533 20

DAF B1
Bureau du budget de la
mission interministérielle
« recherche et enseignement
supérieur »
Aurélie JEAN 585 67

DAF C1
Bureau de l'expertise
statutaire et indemnitaire
Véronique CADET 512 80

DAF D1
Bureau des personnels
enseignants dans les
établissements
d'enseignement privés
sous contrat
Laure GEVERTZ 537 88

DAF E1
Département des
systèmes d'information,
de la qualité des
comptes et de la
logistique
Raphaëlle FLEUREUX
02 40 62 71 75

DAF A2
Bureau des opérateurs de
l'enseignement scolaire
Julien MAINDON 532 92

DAF B2
Bureau des opérateurs de
l'enseignement supérieur et
de la recherche
Marion MOULIN 566 77

DAF C2
Bureau de la masse
salariale et du suivi du
plafond d'emploi
Fanny PANARA 531 64

DAF D2
Bureau du budget, de la
performance et du dialogue
de gestion
Hélène BESNIER 516 85

DAF E2
Département des
retraites et des
cotisations
Corinne LABOUREL
02 40 62 72 32

DAF A3
Bureau de la
réglementation comptable
et du conseil aux EPLE
Fabien COLLET 537 60

DAF B3
Bureau de la comptabilité de
l'enseignement supérieur et
de la recherche, centre de
services partagés subventions
et recettes
Rima PETIT 567 05

DAF C3
Bureau des rémunérations
Paul TAILLADE 532 70

DAF D3
Bureau du droit des
établissements
d'enseignement privés et
des affaires générales
Lorène Fara ANDRIANARIJAONA
521 81

DAF – 110 rue de Grenelle 75007 PARIS

DAF B - Sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur » - 1 rue Descartes, 75005 PARIS

DAF E - Service des retraites de l'éducation nationale - Immeuble Kerquessaud, 9 rue de la Croix Moriau 44350 GUERANDE

Direction des affaires juridiques (DAJ)

La direction des affaires juridiques exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements.

A ce titre, elle est consultée sur les projets de textes législatifs ou réglementaires préparés par les directions générales et les autres directions et assure le suivi des procédures d'adoption de ces textes. Elle est responsable de la codification des textes législatifs et réglementaires.

Elle représente les ministres devant les juridictions dans les instances ne relevant pas du contentieux des pensions ou de la compétence des services déconcentrés.

Elle assure la diffusion des compétences et connaissances juridiques auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics sous la tutelle des ministres.

Elle assure le secrétariat du conseil supérieur de l'éducation.

DAJ PCRM
Pôle de coordination des ressources
et des moyens

Steven JUGEAU

529 13

DAJ PCRM-CIDJ
Centre d'information et de
documentation juridique

Gwenaëlle LE MOAL

510 03

DAJ PCRM-UGARH

Jamilat GERBRON

510 45

DAJ

Direction des affaires juridiques

ÉRIC BUGÉ – Directeur, délégué à la protection des données

01 55 55 14 82

Fabrice BRETÉCHÉ, chef de service, adjoint au directeur

01 55 55 36 46

DAJ A

Sous-direction des affaires juridiques de
l'enseignement scolaire, de la jeunesse et
des sports

Marie-Noémie PRIVET

515 11

Katia DE SCHOTTEN, adjointe

537 82

DAJ B

Sous-direction des affaires juridiques de
l'enseignement supérieur et de la recherche

Eva NGUYEN

50 250

Eric DONNART, adjoint

502 68

DAJ A1

Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux établissements et à la vie scolaire

Alexandra LECOMTE

538 43

DAJ B1

Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux établissements d'enseignement
supérieur et de recherche et à la vie universitaire

Aurélie JEAN,

502 53

DAJ A2

Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux personnels enseignants titulaires

Elodie RENIEZ

537 06

DAJ B2

Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux personnels de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Cédric BENOIT

502 62

DAJ A3

Bureau de la protection des données
et de l'information publique

Stéphanie FRAIN, adjointe au délégué à la
protection des données

538 75

Paul MOUSSIER, adjoint au délégué à la
protection des données

512 66

DAJ A4

Bureau des questions juridiques relatives à la
jeunesse, aux sports et aux personnels

Jean LALOUX

502 63

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

I. - Service statistique ministériel de l'éducation, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance exerce son activité dans le respect de l'indépendance professionnelle de la statistique publique et en veillant, en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, responsable de la coordination du service statistique public, à l'impartialité, l'objectivité, la qualité et la pertinence des statistiques produites, en référence aux principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et aux lois statistiques française et européenne. La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance constitue l'autorité nationale pour la production des statistiques européennes dans son domaine de compétences.

II. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance exerce ses compétences d'évaluation et de mesure de la performance dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Elle contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère de l'éducation nationale.

III. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance est chargée de la conception, de la gestion et de l'exploitation du système d'information statistique en matière d'enseignement. Elle a la responsabilité des répertoires et nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Elle exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale. Elle garantit la qualité de la production statistique.

IV. - Par sa fonction d'expertise et de conseil, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance assure la cohérence et la qualité de la mesure de la performance du système éducatif aux niveaux national et territorial.

Elle conçoit et met à disposition de l'ensemble des acteurs du système éducatif des outils d'aide à l'évaluation, au pilotage et à la décision.

Elle élabore des prévisions à court et moyen termes et contribue aux travaux de prospective nationale et territoriale en matière d'éducation et de formation.

V. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance rend compte de l'état du système de formation et d'éducation au moyen d'études qu'elle mène et de recherches qu'elle engage avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche.

Par la diffusion de l'ensemble de ses travaux et productions, elle contribue à éclairer le débat public sur l'éducation et la formation.

En liaison avec le ministère chargé de la recherche, elle contribue à orienter la politique de la recherche en matière d'éducation et de formation et concourt au développement de ses travaux et à la valorisation de ses résultats.

Elle participe pour le ministère de l'éducation nationale aux projets européens ou internationaux destinés à comparer les performances et les modes de fonctionnement des différents systèmes éducatifs.

Pour les questions intéressant à la fois l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, elle apporte son concours à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et réciproquement.

DEPP**Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance****Magda TOMASINI – Directrice****01 55 55 77 00**
fax : 577 13

David BAUDUIN, chef de service, adjoint à la directrice

01 55 55 77 12

Catherine SIMON, responsable de l'animation du réseau DEPP-SSA

01 55 55 60 80

DEPP MIREIMission aux relations européennes et
internationales

Robert RAKOCEVIC

567 63

**Département des ressources humaines
et financières**

Cynthia SZELONG, cheffe du département

570 58

Revue Education et Formation

Caroline SIMONIS-SUEUR

565 44

DEPP ASous-direction des statistiques et des
synthèsesMaryse FESSEAU 572 10
Pascal ANDRE, adjoint 524 89**DEPP B**SOUS-DIRECTION DES ÉVALUATIONS ET DE
LA PERFORMANCE SCOLAIRETHIERRY ROCHER 577 30
SANDRA ANDREU, adjointe 577 31**DEPP C**Sous-direction de la qualité et des services
statistiques d'appui

Jean-Baptiste BERRY 521 22

DEPP A1Bureau des études statistiques sur la
formation des adultes, l'apprentissage et
l'insertion des jeunes

Martin MONZIOLS 572 67

Pôle d'appui
logistiquePôle d'appui
numérique**DEPP B1**Bureau de l'appui à l'évaluation des politiques
publiques et de soutien à la recherche

Axelle CHARPENTIER 577 46

DEPP C1Département des systèmes d'information en
appui à la statistique et à l'évaluation de la
performance scolaire

Christian BUREL 571 58

DEPP A2Bureau des études statistiques
sur les élèves

Aude LEDUC 571 63

DEPP B2Bureau des études statistiques et
psychométriques sur les évaluations des élèves

Marguerite GARNERO 525 31

DEPP C2

Département de la valorisation et de l'édition

Souphaphone DOUANGDARA 576 31

DEPP A3

Bureau du compte de l'éducation

Sylvie ROUSSEAU 574 49

DEPP B3Bureau des études sur les établissements et
l'éducation prioritaire

Mikael BEATRIZ 577 38

DEPP C3Département de la qualité et de la valorisation
de la donnée

Ronan VOURC'H 524 11

DEPP A4Bureau des nomenclatures et des
répertoires

François-Xavier PELEGRIN 571 29

DEPP B4Bureau des études sur les pratiques
enseignantes

Christelle RAFFAELLI 576 42

DEPP B5Bureau de la conception et du pilotage des
évaluations des élèves du premier degré

Yann ETEVE 577 29

DEPP A5Bureau des études statistiques sur les
personnels

Guillemette BUISSON 571 30

DEPP B6Bureau de la conception et du pilotage des
évaluations des élèves du second degré

Anais BRET 536 74

Délégation à la communication (DELCOM)

La délégation à la communication élabore la politique d'information et de communication interne et externe des ministères et coordonne sa mise en œuvre aux niveaux central et déconcentré.

DELCOM
Délégation à la communication

Laure-Aurélia GUILLOU, déléguée	01 55 55 06 59
Houda SAID, adjointe à la déléguée chargée de l'éducation nationale	01 55 55 11 69
Olivier COSTES, adjoint à la déléguée chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	01 55 55 90 01
Gilles DEVISY, adjoint à la déléguée chargé de la communication numérique	01 55 55 18 32

DELCOM UGARH

Céline LE MAO 514 06

DELCOM JS

Bureau de la communication pour la jeunesse et les sports

Pauline GAUBERT 01 40 45 94 56

DELCOM 1

Bureau de la communication pour l'enseignement supérieur et la recherche

Fabien MUSITELLI 590 05

DELCOM 2

Bureau de la veille et des études

Jacques AMSELLEM 514 60

DELCOM 3

Bureau de presse

Agnès LONGUEVILLE 517 10

DELCOM 4

Bureau du Web

Joris AUBESPRIN-MARSAL 520 40

DELCOM 5

Bureau de l'animation de la communication interne et des réseaux

Anne DEMANGEOT 517 83

DELCOM 6

Bureau de la création graphique et de la production multimédia

Sophie VALCKE 515 43

DELCOM 7

Bureau des campagnes, des événements et des partenariats

Coline MOREAU 528 94

DELCOM – 110 rue de Grenelle, 75007 PARIS
DELCOM Adjoint chargé de l'ESR et DELCOM 1 –
1 rue Descartes, 75005 PARIS
DELCOM JS – 95 avenue de France 75013 PARIS

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC)

La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération coordonne les politiques européenne, internationale et de coopération relevant de la compétence du ministre chargé de l'éducation nationale. Elle contribue à l'ouverture internationale du système éducatif français et à sa valorisation à l'extérieur des frontières.

Elle coordonne la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les directions concernées et les opérateurs du ministère chargé de l'éducation nationale.

Elle assure, en lien avec la direction des affaires financières, la tutelle de France Education international.

Elle coordonne le suivi de l'enseignement français à l'étranger.

Elle coordonne le développement des liens, des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires étrangers. A cette fin, elle contribue à la préparation des accords bilatéraux ainsi qu'à l'élaboration des projets conduits dans le cadre des organisations européennes ou internationales compétentes.

Elle contribue à préparer les positions du ministre chargé de l'éducation nationale et assure sa représentation, en accord avec les directions concernées dans les instances et rencontres européennes et internationales.

Elle coordonne, dans le cadre des orientations données par le ministre chargé de l'éducation nationale, l'élaboration des axes d'une stratégie européenne et internationale en matière d'enseignement scolaire, en concertation avec les directions et services du ministère chargé de l'éducation nationale et des établissements publics qui lui sont rattachés. Elle contribue à la mise en œuvre et assure le suivi de cette stratégie, notamment dans le cadre des instances interministérielles.

Elle assure la liaison avec les partenaires étrangers en ce qui concerne les dispositifs d'enseignement international.

Elle appuie et coordonne les services déconcentrés dans le domaine des relations européennes et internationales.

Elle rassemble et synthétise, en coordination avec les directions du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, des analyses et des informations sur les systèmes éducatifs étrangers et la dimension internationale des politiques d'éducation et de formation.

En concertation avec les directions générales concernées, la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération coordonne, en qualité d'autorité nationale, la négociation, la mise en œuvre et le suivi du programme Erasmus + Education-Formation. En vue de la préparation des comités de l'éducation, des comités des représentants permanents et des conseils des ministres de l'Union européenne, elle coordonne également les positions des directions générales concernées, dans le champ scolaire et universitaire, sur les initiatives transversales qui leur sont communes.

G7, G20, ODD4, ECOLES EUROPE

Frédérique PHARABOZ, Conseillère
experte 519 94

DREIC

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération

Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, cheffe de service déléguée 01 55 55 75 30

Marie HAYMANN-JOCKEY, adjointe à la déléguée 01 55 55 35 92

DREIC UGARH

Isabelle DOUSSOT 573 45

communication

Didier DEON, conseiller
expert 578 16
Pauline AUCLERE, chargée de
communication 522 49

DREIC A

Sous-direction des relations
internationales

Dominique BORDES 508 18

DREIC B

Sous-direction des affaires européennes
et multilatérales

Emmanuel DE TOURNEMIRE 508 80

DREIC DIVSS

Département de l'internationalisation
et de la valorisation du système
scolaire

Bruno ELDIN 573 15

DREIC A1

Département Afrique, Asie, Océanie et
Francophonie

Emmanuel BAILLES 504 17

DREIC B1

Département de l'Union européenne et des
organisations multilatérales

Laurent BERGEZ 565 52

DREIC DVCIAF

Département veille, comparaisons
internationales et affaires
financières

Marie HAYMANN-JOCKEY 535 92

DREIC A2

Département Amériques, Caraïbes
et Moyen-Orient

Clarisse BOUDARD 520 16

DREIC B2

Département Europe, Russie, Caucase, Pays
d'Asie centrale et Turquie

Chirine ANVAR 508 89

Service de l'action administrative et des moyens (SAAM)

I. - Le service de l'action administrative et des moyens assure la gestion administrative, logistique et financière de l'administration centrale.

Il réalise pour l'ensemble des personnels de l'administration centrale les prévisions relatives à la masse salariale dont il assure le pilotage et la gestion. Il a compétence en matière de gestion des emplois et des personnels, à l'exception des personnels d'encadrement supérieur et de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Il définit et conduit, en relation avec la direction générale des ressources humaines, la direction de l'encadrement et la direction des affaires financières, la politique des ressources humaines des personnels qu'il gère.

Il élabore et met en œuvre la politique immobilière et la politique d'achat des ministères.

Il met en œuvre les procédures de commande publique et assure l'exécution des dépenses, hors subventions, pour le compte des services prescripteurs de l'administration centrale.

Il développe, en relation avec la direction des affaires financières, le contrôle de gestion. Il anime les procédures d'évaluation et de recherche de la performance.

Il assure le secrétariat du comité technique d'administration centrale.

Il met en œuvre la politique d'archivage des ministères.

Il peut réaliser la gestion de la paie pour d'autres services par convention de gestion.

II. - Le service de l'action administrative et des moyens contribue à la préparation du programme budgétaire de soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale et au contrôle de son exécution.

Il répartit les crédits qu'il gère au titre de ce programme entre les services déconcentrés.

Bureau des ressources humaines et des affaires générales
Jeanne POLI 532 80

CAP SAAM
Cellule d'appui au pilotage et d'accompagnement des projets

SAAM
Service de l'action administrative et des moyens
Marie-Hélène PERRIN - cheffe de service **01 55 55 32 00**

SAAM MCSPD
Mission centre de services partagés dépenses
Laurent RIESSER
525 88

SAAM A
Sous-direction des ressources humaines pour l'administration centrale
Bérénice DELY 504 06
Nadine MIALI, adjointe 511 20

SAAM B
Sous-direction des achats
Guylaine BOURDAIS-NAIMI 525 76

SAAM C
Sous-direction du pilotage et du dialogue de gestion
N., 521 87
Pauline GAY, adjointe 5 11 76

SAAM D
Sous-direction de l'environnement de travail et du patrimoine immobilier de l'administration centrale
Nicolas ROUSSEAU 528 61
Aude MARTIN adjointe 528 29

SAAM MAPC
Mission des archives et du patrimoine culturel
Cyprien HENRY
500 58

SAAM A PADP
Pôle d'accompagnement et de développement professionnel
Richard AUDEBRAND-MAURICE 526 22

SAAM A MMCSIRH
Mission de modernisation et de coordination des systèmes d'information des ressources humaines
Dorian CAVAILLE 537 66

SAAM A1
Bureau des conditions de vie au travail et des politiques et relations sociales
Anne LAVAGNE 542 37

SAAM A2
Bureau de gestion statutaire et des rémunérations
Carole BRIEZ 539 85

SAAM A3
Bureau de la formation
Mélanie QUILLARD 524 23

SAAM A4
Bureau des politiques de recrutement et de la GPEEC
Florian PETIT 523 49

SAAM A5
Bureau de gestion des contractuels
Annick DEBORDEAUX 528 02

SAAM B1
Bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats
Fabien THOREAUX 525 01

SAAM B2
Bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs
Dan-Trâm DREVET-PHUNG 527 82

SAAM B3
Bureau de la performance et du contrôle de gestion des achats
Laure ARNAL 524 94

SAAM C MTE
Mission transition écologique
Pascal MAROTO 518 60

SAAM C1
Bureau du budget, du dialogue et du contrôle de gestion
Farhana AKHOUNE 532 15 76

SAAM C2
Bureau des emplois et de la performance
Bénédicte ROUSSEL 500 96

SAAM C3
Bureau de la stratégie immobilière des services déconcentrés
Anne HOUIX 511 94

SAAM D1
Bureau budgétaire et financier
Anne-Claire HOULEY 514 89

SAAM D2
Bureau des services généraux
Jean-Christophe LEFEBVRE 515 04

SAAM D3
Bureau de la sûreté, de la sécurité et de l'accueil
Gilles ADDE 516 81

SAAM D5
Bureau de la logistique et des affaires immobilières
Dominique RUDELLE 564 16

SAAM A1/A4 – 99 rue de Grenelle, 75007 PARIS
SAAM A/A2 – 99 rue de Grenelle, 75007 PARIS
SAAM A3 / SAAM Achats – 61-65 rue Dutot, 75015 PARIS
SAAM A5 – 99 rue de Grenelle 75007 PARIS
SAAM MAPC– 99 rue de Grenelle, 75007 PARIS
SAAM MCSPD – 95 avenue de France 75013 PARIS

Direction générale de l'enseignement scolaire (D.G.E.S.C.O)

I. - La direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique pédagogique et éducative et assure la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

Elle définit le cadre des actions de formation professionnelle continue destinées aux adultes organisées dans les établissements du second degré.

Elle est chargée des questions pédagogiques relatives aux établissements d'enseignement scolaire privés.

Elle assure la conduite de la politique d'orientation et d'affectation des élèves et accompagne les services académiques et les établissements scolaires pour sa mise en œuvre. En lien avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, elle veille à la continuité des parcours de formation du lycée vers l'enseignement supérieur.

Elle concourt au développement des relations entre l'éducation nationale et les acteurs économiques et professionnels.

Elle élabore la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement des écoles et des établissements du second degré.

Elle définit la politique en matière de vie scolaire et d'action sanitaire et sociale en faveur des élèves. Elle anime la politique de prévention des violences en milieu scolaire.

Elle anime la politique de lutte contre toutes les formes de discrimination et concourt à l'amélioration du climat scolaire dans les établissements.

Elle favorise le développement de l'innovation et des expérimentations en milieu scolaire.

Elle concourt à la diffusion des résultats de la recherche en éducation dans les établissements.

Elle est responsable de l'action artistique, culturelle et sportive en milieu scolaire.

En liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle contribue à la définition des objectifs de la politique de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et fixe les orientations générales de la politique de formation initiale et continue de ces personnels en matière de politique éducative. Elle concourt, avec la direction de l'encadrement et la direction générale des ressources humaines, à la définition de la politique de formation des personnels d'encadrement et des personnels sociaux et de santé.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dans les domaines relevant de ses compétences.

Elle définit et anime la politique de scolarisation des élèves présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé. Elle définit et anime la politique d'éducation prioritaire et celle relative aux territoires exposés à des difficultés sociales ou géographiques spécifiques. Elle en évalue la mise en œuvre.

Elle définit le cadre du partenariat avec les associations éducatives qui prolongent l'action de l'enseignement public et attribue les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Elle contribue à l'action européenne et internationale relative à l'enseignement scolaire, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération et fixe le cadre pédagogique des enseignements internationaux.

Elle assure, en lien avec la direction des affaires financières, la tutelle du réseau Canopé, du Centre national d'enseignement à distance et de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions.

II. - La direction générale de l'enseignement scolaire est responsable des programmes budgétaires relatifs à l'enseignement scolaire public du premier degré, à l'enseignement scolaire public du second degré et à la vie de l'élève arrêtés dans les lois de finances.

Elle fixe aux autorités académiques leurs objectifs dans le champ de ces missions et évalue leurs résultats.

Elle alloue aux autorités académiques les moyens en crédits et en emplois destinés aux écoles et aux établissements publics du second degré.

DGESCO
Direction générale de l'enseignement scolaire

Caroline PASCAL - Directrice générale
Quitterie LADONNE, directrice de cabinet

01 55 55 12 70
01 55 55 18 75

DGESCO
Département des ressources
humaines et des affaires générales
Emmanuelle GASCHAT
536 04

DNE - Direction du numérique pour l'éducation
(commun SG)

Audran LE BARON, directeur

01 55 55 32 41 / 01 55 55 11 98

DGESCO A
Service de l'instruction publique, de l'action et de l'accompagnement
pédagogiques

Pierre DESBIOLLES, chef de service, adjoint à la directrice générale 534 95

DGESCO B
Service du pilotage, du budget et des territoires

Céline KERENFLEC'H cheffe de service, adjointe à la
directrice générale 535 52

DGESCO C
Service de la vie de l'élève et des
établissements

Jean HUBAC, chef de service, adjoint à la
directrice générale 537 48

DGESCO A MPE

Mission du pilotage des examens

Marie-Carmen DOMINGUES

513 38

DGESCO A1
Sous-direction des
écoles, des collèges et
des lycées généraux et
technologiques

Catherine ALBARIC-DELPECH
510 32
Sofia NOGUEIRA, adjointe
513 86

DGESCO A2
Sous-direction de
l'enseignement et de la
formation professionnels

Laurent BLANES, 537 31
Sébastien BEGEY, adjoint
578 19

DGESCO A3
Sous-direction de la
formation, de
l'innovation et des
ressources

François VANDENBROUCK,
516 70
Yann BRUYERE, adjoint
533 11

DGESCO B1
Sous-direction des
programmes
budgétaires

Erwan COUBRUN
513 74
Hervé LESNARD,
adjoint 523 37

DGESCO B2
Sous-direction de la
performance des territoires
et des systèmes
d'information

Patrice DURAND 513 47

DGESCO C BSE
Bureau de la stratégie éditoriale

Véronique FOUQUAT 518 22

DGESCO C1
Sous-direction des
parcours éducatifs et
des éducations
transversales

Anne PADIER SAVOUREUX
5 88 76
Sophie ROULLE adjointe
5 28 90

DGESCO C2
Sous-direction de
l'inclusion scolaire et
de la vie des
établissements

Marc PELLETIER
537 29
Stéphanie GUTIERREZ,
adjointe 534 89

DGESCO A1-1

Bureau des écoles
maternelles et
élémentaires

Sylvie DELOBELLE
536 86

DGESCO A2-1

Bureau des partenariats
« éducation - économie »
et campus

Matthieu MERCIERCA, 514 29

DGESCO A3-1

Bureau de la
formation des
professeurs et des
personnels
d'éducation

Raphaële LOMBARD-
BRIOULT
536 71

DGESCO B1-1

Bureau du programme
« enseignement
scolaire public du
premier degré »

Olivier GRAFF 530
80

DGESCO B2-1
Bureau de la
performance
académique et du
pilotage stratégique

Yves BEAUVOIS 522 34

DGESCO C1-1

Bureau de l'éducation
à la citoyenneté

Judith KLEIN 530 18

DGESCO C2-1

Bureau de l'école
inclusive

Reinold MASURE
530 18

DGESCO A1-2

Bureau des collèges

Aurélien LETELLIER
522 08

DGESCO A2-2

Bureau des lycées
professionnels, de
l'apprentissage et de la
formation professionnelle
continue

Laurence LECHAT 532 20

DGESCO A3-2

Bureau de
l'innovation
pédagogique

Magali VILLAIN LOPES
510 42

DGESCO B1-2

Bureau du programme
« enseignement
scolaire public du
second degré »

Samira EL OUNI 511
77

DGESCO B2-2
Bureau du pilotage des
systèmes
d'information

Nicolas SOLIGNY 536
38

DGESCO C1-2

Bureau de l'éducation
artistique et culturelle

Manuel BROSSE 508 98

DGESCO C2-2

Bureau du climat
scolaire et des
relations avec les
parents d'élèves

Biagio ABATE 512 92

DGESCO A1-3

Bureau des lycées
général et
technologiques

Julien GIRAULT
539 63

DGESCO A2-3

Bureau des diplômes
professionnels

David GRATEAU, 535 56

DGESCO A3-3

Bureau des
programmes et
ressources
pédagogiques

Sophie PONS 522 80

DGESCO B1-3

Bureau du programme
« vie de l'élève »

Cécile GOUJON 512 61

DGESCO B2-3
Bureau des territoires,
de l'égalité des
chances et de
l'éducation prioritaire

Simon FORFAIT
530 63

DGESCO C1-3

Bureau de
l'orientation et de la
lutte contre le
décrochage scolaire

Philippe LEBRETON
506 15

DGESCO C2-3

Bureau de la vie des
établissements

Laurent BEAUDOUX
511 54

DGESCO B 12

Bureau de l'aide au pilotage et de la synthèse
budgétaire

Frédéric SPRYWA 538 64

DGESCO B2-4
Bureau des territoires
ultramarins

Frédérique
CHARBONNIERAS
519 40

DGESCO C1-4

Bureau de la santé et
de l'action sociale

Claire BEY 538
70

DGESCO C2-4

Bureau des associations
et des partenariats

Anthony GUITTON 520
84

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'engagement, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Elle contribue à la coordination des actions interministérielles concernant la jeunesse, l'engagement et la vie associative. Elle assure le secrétariat permanent du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse et celui du Haut Conseil à la vie associative.

Elle anime et coordonne l'action des services déconcentrés en matière de jeunesse, d'engagement et d'éducation populaire. Elle définit les orientations dans lesquelles s'inscrivent les actions conduites dans ces domaines par les établissements et opérateurs qui relèvent du ministère en charge de la jeunesse et dont elle assure la tutelle.

Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de développement de la vie associative.

Elle soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle contribue à assurer la protection des mineurs pendant leur temps de vacances et de loisirs. A cette fin, elle élabore la réglementation concernant leur accueil hors du domicile parental et veille à son application. Elle appuie le développement des politiques éducatives locales, soutient les actions visant à accroître la qualité éducative des accueils et les liens entre éducation formelle et non formelle. Elle analyse, en liaison avec la direction des sports, les compétences et les qualifications nécessaires à l'encadrement des mineurs qui y sont accueillis. Elle détermine les orientations applicables dans ce domaine au plan national. Elle élabore la réglementation relative aux diplômes et aux formations à visée non professionnelle, dans le champ de l'animation. Elle veille à son application.

Elle définit les conditions d'encadrement et de pratique des activités physiques dans les accueils collectifs de mineurs conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles.

Elle assure le suivi des actions d'information destinées aux jeunes, relatives à leur vie quotidienne et à leurs droits et devoirs. Elle favorise l'expression des jeunes et soutient les structures de participation et de dialogue qui leur sont ouvertes. Elle soutient la prise d'initiatives et l'engagement des jeunes.

Elle assure l'animation générale du fonds d'expérimentation pour la jeunesse créé par l'article 25 de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Elle assure le secrétariat du conseil scientifique et du conseil de gestion de ce fonds.

Elle concourt à la mise en œuvre des politiques visant à prévenir les comportements qui entraînent des risques pour la santé et soutient les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

Elle contribue au développement des programmes d'action européens et internationaux en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle assure une veille juridique et technique sur la réglementation des formations aux métiers de l'animation et de la vie associative, en liaison avec la direction des sports.

En matière de vie associative, elle élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la vie associative.

Elle assure le suivi et la gestion du Fonds pour le développement de la vie associative.

Elle assure la promotion et le développement de toutes les formes d'engagement.

Elle participe à l'élaboration de la réglementation liée à la vie associative et à l'engagement.

Elle exerce une fonction d'expertise de la vie associative et de l'engagement auprès des autres administrations et coordonne les actions interministérielles conduites dans ces domaines.

Elle assure la coordination et le développement des parcours d'engagement tout au long de la vie, en lien avec les autres administrations concernées.

Elle définit le cadre juridique du service civique et veille, avec l'appui de l'agence du service civique au déploiement de ce programme.

En qualité d'autorité nationale de gestion de la réserve civique, elle définit les orientations nationales et coordonne la mise en œuvre de celles-ci par les autorités territoriales de gestion.

Elle contribue, en lien avec les ministères concernés, à la création et au développement des réserves thématiques.

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative conduit les études et détermine les procédures d'observation, de collecte de données et d'informations statistiques permettant de prendre en compte les données actuelles et les évolutions en matière de vie associative, de jeunesse, d'éducation populaire et de sport, notamment en termes d'impact sur l'économie. A ce titre, elle est responsable des bases de données et d'informations statistiques relatives à la vie associative, ainsi qu'aux filières de l'animation et du sport.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dans les domaines relevant de ses compétences.

En liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle contribue à la définition des objectifs de la politique de recrutement des personnels techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports.

Elle contribue, autant que de besoin avec la direction générale des ressources humaines, à la définition des orientations de la politique de formation continue des personnels techniques et pédagogiques et, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction de l'encadrement, à la politique de formation continue des personnels d'encadrement.

Elle est responsable du programme budgétaire relatif à la jeunesse et à la vie associative et à ce titre, alloue les moyens en crédits et le cas échéant, en emplois aux services déconcentrés ainsi qu'aux opérateurs et établissements relevant de son champ.

Haut Conseil à la vie associative

Delphine MOREL.

Secrétaire générale
01 40 45 92 77

Conseil d'orientation pour la jeunesse

Pierre MONTAUDON,
Secrétaire général
01 40 45 93 48

DJEPVA

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Thibaut DE SAINT POL, délégué interministériel à la jeunesse, directeur
01 40 45 94 02

Yves BOERO, chef de service, adjoint au directeur
01 40 45 95 23

Mission des ressources humaines et des finances

Olivier BLANCHARD
01 40 45 92 26

Bureau des ressources humaines

Stéphanie GASPARIINI
01 55 55 96 00

Bureau des affaires financières

Anh-Try LUU
01 40 45 96 57

INJEP

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Aurélie GOIN, directrice, cheffe du service statistique ministériel
01 70 98 94 10

Malika KACIMI, chargée de mission
01 40 45 93 66

SD 1

Sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative
Christophe CASTELL

01 55 55 31 73

SD 2

Sous-direction de l'éducation populaire

Mathilde GOUGET
01 40 45 90 79

Marc ENGEL, chargé de mission
01 40 45 92 35

SD 3

Sous-direction de l'engagement

Franck THENARD-DUVIVIER
01 55 55 13 27

Domitille DESFORGES, adjointe

MEDES

Mission Enquêtes, Données et Etudes statistiques
Service statistique ministériel

Mathilde CLEMENT
01 40 45 94 33

MER

Mission Etudes et Recherches

Joaquim TIMOTEO
01 70 98 94 23

MVD

Mission Valorisation Diffusion

Katy BOUSQUET
01 70 98 94 36

DOC et CR

Mission Documentation

Isabelle FIEVET
01 70 98 94 11

MEEPP

Mission Expérimentation et évaluation des politiques publiques

Nelly GUISSSE
01 40 45 93 05

SD1A

Bureau des politiques de jeunesse

Pierre MONTAUDON
01 40 45 93 48

SD2A

Bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales

Louise FENELON
01 40 45 93 42

SD3A

Bureau de la coordination des politiques interministérielles d'engagement

Delphine SOULT
01 40 45 97 12

Mission des services numériques

Jean-François MORITZ
01 40 45 91 02

Mission valorisation et productions digitales

Christel LAFON
01 40 45 95 14

SD1B

Bureau du développement de la vie associative

Charles-Aymeric CAFFIN
01 40 45 99 64

SD2B

Bureau du partenariat associatif jeunesse et éducation populaire

Mélanie ROZES
01 40 45 95 04

SD3B

Bureau de l'engagement civique
Marie-Sophie MARTINET
01 55 55 24 50

SD1C

Bureau des relations internationales

Séverine ORIGNY-FLEISHMAN
01 40 45 99 54

SD2C

Bureau de l'animation territoriale

Tania MELIKIAN,
01 40 45 98 65

SD3C

Bureau du pilotage de la réserve civique et des plateformes de l'engagement

Benjamin RICHARD

Direction du numérique pour l'éducation (DNE)

La direction du numérique pour l'éducation est une direction commune au secrétariat général et à la direction générale de l'enseignement scolaire.

La direction du numérique pour l'éducation a pour mission l'impulsion et l'accompagnement de la transformation numérique du système éducatif, au bénéfice de la communauté éducative comme des agents.

Elle intervient au profit de l'ensemble du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le périmètre des systèmes d'information à l'exception de ceux relevant de la zone fonctionnelle des ressources humaines du ministère.

Elle définit la politique de développement du service public du numérique éducatif. Elle en assure le déploiement et la valorisation.

Elle coordonne les actions du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en matière de systèmes d'information, de développement de services numériques et d'innovation numérique, de développement de la culture numérique ainsi que de gestion des compétences numériques. A ce titre, elle représente le ministère auprès des structures interministérielles chargées du numérique et des systèmes d'information et de communication, sur le périmètre de ses attributions.

Elle coordonne le volet numérique de l'activité des opérateurs de l'enseignement scolaire, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale des ressources humaines et la direction des affaires financières, et définit les orientations stratégiques dans ce domaine.

Elle prépare les orientations stratégiques et les éléments de programmation en matière de numérique pour l'éducation. Elle conduit la politique partenariale avec les acteurs publics et privés de la filière numérique.

Sans préjudice des compétences de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance en matière de données statistiques, elle coordonne les actions en matière d'inventaire, de gouvernance, de production, de circulation et d'exploitation des données.

Pour le ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, elle assure, sur le périmètre de ses attributions, le cadrage opérationnel, technique et juridique des projets numériques et pilote les relations avec les partenaires concernés.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage, la mise en œuvre et la maintenance de l'infrastructure technique adaptée à ces projets. Elle conçoit, met en œuvre et assure la maintenance des systèmes d'information et de communication relevant de ses attributions.

Elle élabore, en lien avec les maîtrises d'ouvrage, le schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications et conduit sa mise en œuvre opérationnelle.

Elle assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques et numériques relevant de ses attributions et en propose la programmation budgétaire et à ce titre, elle a autorité fonctionnelle sur les équipes informatiques nationales implantées dans certaines académies.

Elle assure une mission de contrôle de gestion dans le domaine du numérique pour l'éducation.

Pour le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, la direction du numérique pour l'éducation participe, avec les directions en charge de la maîtrise d'ouvrage, à l'élaboration du schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications. Elle peut assurer la maîtrise d'œuvre de projets et la maintenance des infrastructures techniques définis dans ce cadre.

DNE DSP
Département de la stratégie
et des partenariats
Amina EL MGHAZLI 517 51

**Administrateur ministériel
des données**
Philippe AJUELOS 599 34

DNE
Direction du numérique pour l'éducation
Audran LE BARON – Directeur 01 55 55 11 98
François GILLES, chef de service, adjoint au directeur 01 55 55 14 96
Nicolas BABUT, chef de service, adjoint au directeur 01 55 55 22 21

DNE INCUBATEUR
Sébastien MOREL 517 85

DNE TN
Sous direction
de la transformation
numérique
Florence BIOT 53324
Thierry LAFAYE, adjoint
50178

DNE TN MCNE
Mission des communs
numériques éducatifs
N.,

DNE TN 1
Bureau de l'accompagnement
des politiques publiques
numériques pour l'éducation
et de la formation
Rozenn DAGORN 52936

DNE TN 2
Bureau du soutien
à l'innovation numérique
et à la recherche appliquée
Axel JEAN 51153

DNE TN 3
Bureau de l'accompagnement
des usages et de l'expérience
utilisateur
Christian MERTZ 582 94

DNE SN
Sous-direction des services
numériques
Olivier ADAM 577 80
Marielle LEROY, adjointe
521 09

DNE SN 1
Bureau des services et outils
numériques pour l'éducation
Marie DEROIDE 578 95

DNE SN 2
Bureau des systèmes
d'information de la scolarité
Fabienne HORN 5 20 91

DNE SN 3
Bureau des systèmes
d'information de gestion
et du décisionnel
Charlotte GONDRE 520 33

DNE SOCLE
Sous-Direction Du Socle
Numérique
Frédéric POMIES 525 86
Georges DUDOUYT, Adjoint
528 15

DNE SOCLE 1
Bureau de l'architecture,
de l'urbanisation et de la
stratégie des services socles
Amina CHITOUR 538 20

DNE SOCLE 2
Bureau de l'ingénierie
des services d'infrastructure
François SOLER 536 42

DNE SOCLE 3
Bureau de la production
et du support des services
Nicolas SCHONT 521 43

DNE SOCLE 4
Bureau de la sécurité
numérique et du Centre
Opérationnel de Sécurité des
Systèmes d'Information
Ministériels
Dominique ALGLAVE 526 66

DNE AC
Délégation
des services numériques pour
l'administration centrale
Julien LEPREVOST 524 13

DNE AC 1
Bureau de l'ingénierie
et de l'exploitation des
systèmes d'information
Lamia HOUFANI-TOUAFCHIA
510 67

DNE AC 2
Bureau des opérations
et du support des services de
l'administration centrale
Muriel MEYER 523 67

DNE MPAG
Mission de la programmation
et des affaires générales
Agnès DUWER 577 80
Philippe SCHILLINGER,
Adjoint 527 47

**Bureau du budget et
du contrôle de gestion**
Philippe SCHILLINGER 578 90

**Bureau du pilotage des
ressources humaines**
Florence GIRARD 577 24

Bureau de la communication
Lionel GARNIER 54 311

**Bureau de l'appui à la conduite
des projets numériques**
Gaëlle BERTHET 538 67

110 rue de Grenelle, 75007 PARIS
61-65 rue Dutot, 75015 PARIS
1 rue Descartes 75005 PARIS
97 rue de Grenelle, 75007 PARIS

Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation (SEMSIRH)

Le Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation est rattaché au secrétaire général des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

I. – Le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation a pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre la stratégie de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre:

1° Il anime la gouvernance ministérielle des systèmes d'information des ressources humaines associant la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale des ressources humaines, la direction des affaires financières, la direction du numérique pour l'éducation ainsi que les maîtrises d'usage représentées par les académies et le service de l'action administrative et des moyens;

2° Il représente les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès des acteurs interministériels des systèmes d'information des ressources humaines;

3° Il assure le cadrage, le pilotage et la réalisation des projets de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines;

4° Il accompagne l'appropriation des nouveaux outils et usages avec les maîtrises d'ouvrage et peut assurer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

II. – Le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation assure la maintenance et les évolutions des systèmes d'information des ressources humaines en production, leur déploiement et leur exploitation en coordination avec la direction du numérique pour l'éducation.

En outre, ce service:

1° Exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes nationales informatiques implantées en académie intervenant sur les systèmes d'information des ressources humaines;

2° Définit la répartition des moyens et des ressources qui lui sont attribués;

3° Assure, en coordination avec le service de l'action administrative et des moyens du secrétariat général des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, la répartition des postes délégués aux académies pour les équipes informatiques intervenant sur les systèmes d'information des ressources humaines et, le cas échéant, son adaptation aux besoins de mise en oeuvre de la stratégie de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines ;

4° Est chargé de la bonne exécution des marchés et des prestations associées ;

5° Définit et met en oeuvre un cadre d'architecture et d'urbanisation pour la zone fonctionnelle « ressources humaines » des systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément au cadre commun des systèmes d'information défini par la direction du numérique pour l'éducation.

**Responsable communication et
qualité SIRH**
Flavie BONDOIS 52784

SEMSIRH
**Service de modernisation des systèmes d'information des ressources
humaines pour l'éducation**
Stéphane TRAINEL – Chef de service, directeur du SEMSIRH 01 55 55 97 01
Nathalie ESCAFFRE-ANDRIEU, Adjointe au chef de service 01 55 55 31 22

BAGRH
**Bureau des affaires générales
et des ressources humaines**
Nicolas MATHIEU 540 82

UGARH
Bernadette PERNAUD-THOMAS
528 37

MIG
**Mission Migration
RenoïRH**
Arnaud CREPY

SAA
**Mission
Applications Saas**
Gabriel DE BENQUE
565 84

CCH
**Mission Conduite
du changement**
Agathe GUERIN
517 23

DET
**Mission Demandes
et trajectoires**
Stéphane BESSET
514 43

BAORA
Bureau Architecture Opérations et relations agents
Mathieu ALBENQUE

DGU
**Equipe
Développement
(Guérande)**
Stéphane COSSON
02 40 62 71 71

AUD
**Mission
Architecture,
Urbanisation et
Data**
Alexandre DEPUILLE
560 25

RAC
**Mission relations
agents et
communication**
Flavie BONDOIS
527 84

FPE
**Mission
fonctionnement
permanent**
Philippe CHAYE
560 78

OGU
**Equipe Opérations
des SIRH
(Guérande)**
Joël AMOROS
02 40 61 72 98

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

I. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Elle veille à la mise en œuvre, par les établissements relevant de sa compétence, de leurs missions d'orientation et d'insertion professionnelle, et les accompagne dans l'exercice de leur autonomie.

Elle impulse et coordonne la rédaction de la stratégie nationale d'enseignement supérieur, y compris dans sa dimension européenne et internationale.

Elle est responsable des programmes formations supérieures et recherche universitaire et vie étudiante arrêtés dans les lois de finances.

Elle établit le projet annuel de performance et le rapport annuel de performance de ces programmes, dont elle suit l'exécution budgétaire.

II. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle exerce la tutelle des établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et élabore le cadre juridique de leur organisation et de leur fonctionnement, en s'appuyant, en tant que de besoin, sur les recteurs, chanceliers des universités.

Elle répartit les moyens entre les établissements d'enseignement supérieur à partir d'une analyse de leurs activités et de leurs performances. Elle définit les orientations stratégiques de la politique du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur et assure le suivi des contrats de projet Etat-régions pour les opérations qui concernent les établissements relevant de sa tutelle ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires. Elle assure le pilotage des plans campus.

Elle définit une politique d'accréditation des établissements et d'habilitation qui prend en compte prioritairement les objectifs de cohérence et de qualité, la fédération des forces pédagogiques et scientifiques et la maîtrise raisonnée des flux d'étudiants et de diplômés. Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

III. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle fixe le cadre national des formations et la structure des niveaux de diplômes et élabore les textes réglementaires y afférents. Elle met en œuvre une politique active d'orientation et de préparation à l'insertion professionnelle, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et le service public de l'orientation.

Elle assure le lien avec les autres ministères sur le champ de la formation. Dans le cadre de l'expression de la tutelle conjointe, elle exerce les compétences dévolues au ministre chargé de l'enseignement supérieur concernant les établissements de formation et d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères.

Elle exerce les compétences dévolues au ministre chargé de l'enseignement supérieur concernant les établissements de formation et d'enseignement supérieur privés.

Elle définit les actions propres à promouvoir la réussite de tous et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Elle exerce la tutelle sur le centre national et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Elle est chargée de la réglementation et du suivi des aides aux étudiants.

Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie numérique pour l'enseignement supérieur, qui vise à faire du numérique un levier de rénovation pédagogique d'attractivité renforcée de l'enseignement supérieur dans le monde et plus particulièrement dans les pays francophones.

IV. - Conjointement avec la direction générale de la recherche et de l'innovation, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle :

- garantit aux niveaux national et territorial, la cohérence des politiques d'enseignement supérieur et de recherche, élabore la stratégie de contractualisation de site et conduit, en lien avec les autres ministères exerçant la tutelle sur des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le dialogue stratégique et de performance avec les communautés et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

- pilote le programme des investissements d'avenir ;

- définit, en liaison avec la direction générale des ressources humaines et la direction de l'encadrement, les stratégies de ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier la politique de l'encadrement supérieur et de l'emploi scientifique ;

- favorise la promotion de la parité et de la lutte contre les discriminations ;

- définit la politique de documentation et d'information scientifique et technique à l'appui des missions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;

- assure la maîtrise d'ouvrage et la cohérence des systèmes d'information dans les domaines relevant de sa compétence et en définit l'architecture et la gouvernance ;

- garantit la production, la qualité et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

- assure le secrétariat du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

V. - Conjointement avec la direction générale de la recherche et de l'innovation, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle :

- élabore et met en œuvre une feuille de route européenne et internationale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche ;

- définit les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, prépare les positions du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les conseils de l'Union européenne éducation et compétitivité, ainsi que pour les comités de l'éducation et les comités des représentants permanents ;

- participe aux négociations internationales et conduit les coopérations bilatérales dans ses domaines de compétence ;

- coordonne la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les directions concernées et les opérateurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- favorise l'ouverture européenne et internationale des formations de l'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants et de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- contribue, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, en lien avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, à la mise en œuvre du programme Erasmus + Education-Formation.

Service commun DGESIP/DGRI (C-ESR)

Outre les services qui leur sont respectivement rattachés, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation comprennent un service commun et une délégation commune :

- le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- la délégation aux affaires européennes et internationales.

DGESIP CCS
Collège des conseillers scientifiques
Géraldine SCHMIDT 582 47

DGESIP MAP
Mission d'appui au pilotage
Isabelle OLIVIER

DGESIP MIP
Mission prospective
Danièle KERNEIS 579 82

DGESIP Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Olivier GINEZ - Directeur général

01 55 55 63 00

Benjamin LEPERCHEY, chef de service, adjoint du directeur général 01 55 55 62 00
Laure VAGNER-SHAW, cheffe de service, adjointe du directeur général 01 55 55 23 29

Louis BUYSENS, directeur de cabinet auprès du directeur général

01 55 55 87 01

DGESIP PCAG
Pôle de coordination des affaires générales
Johanna ROUX 586 89

DGESIP UGARH
Valérie DESCHAMPS 579 45

Services communs avec la DGRI

DGESIP A

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante

Laure VAGNER-SHAW, cheffe de service 523 29

Mission de l'orientation du scolaire vers le supérieur
Rachel BOURDON 588 51

DGESIP A SCNP
Service à compétence nationale « Parcoursup »
Sonia BONNAFE

DGESIP B

Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier

Géraud de MARCILLAC, chef de service 568 84

DGESIP B1

Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements
N., 563 61

DGESIP B2

Sous-direction du financement de l'enseignement supérieur
Thomas LEPAGE 560 22

DGESIP B3

Sous-direction de l'immobilier
Pascale GALINDO 581 79

C-ESR A

Service de la coordination des Stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche

N, chef de service 588 53

C-ESR A1

Sous-direction territoires, société et savoirs
Veronique LESTANG-PRECHAC 579 00

C-ESR A2

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
Pierrette SCHUHL 582 69

C-ESR B DAEI

Délégation aux affaires européennes et internationales
Donato GIORGI 582 38
Anne SKROBOT, adjointe recherche innovation 514 95
Manuel BOUARD, adjoint enseignement supérieur 5 83 07

DGESIP A1
Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations
Laurent REGNIER 541 08

DGESIP A2
Sous-direction de la réussite et de la vie étudiante
Charles DUPORELL 560 88

DGESIP A1-1
Département formation et emploi, insertion professionnelle
Séverine MIGNON 566 58

DGESIP A2-1
Département du pilotage et du financement de la vie étudiante
Gaël MORICET 560 31

DGESIP A1-2
Département des formations du premier cycle
Laure ENGELDINGER 567 03

DGESIP A2-2
Département de la qualité de la vie étudiante
Charlotte BOINEAU 587 08

DGESIP A1-3
Département des formations des cycles master et doctorat
Pascal GOSSELIN 563 07

DGESIP A2-3
Département de la réussite et de l'égalité des chances
Alain BOUHOURS 5 75 62

DGESIP A1-4
Département des formations de santé
Katia SIRI 567 41

DGESIP A1-5
Département qualité et reconnaissance des diplômes
Emilie BERNARDIN-SKALEN 560 39

DGESIP B1-1
Département du dialogue stratégique contractuel
Françoise PROFIT 567 16

DGESIP B2-1
Département de la synthèse budgétaire
Mylène DECORPAS 563 37

DGESIP B3-1
Département innovations et expertises immobilières
Juliette THOMAS 590 35

C-ESR A1-1
Département investissements d'avenir et analyse territoriale
Hélène BALLARIN 584 09

C-ESR A2-1
Département des études statistiques de l'enseignement supérieur
Frédéric TALLET 572 56

C-ESR B1
Département Stratégies de l'Espace européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
David ITIER 558 58

DGESIP B1-2
Département de l'accompagnement statutaire et réglementaire
Véronique VAROQUEAUX 564 92

DGESIP B2-2
Département de l'allocation des moyens
Vincent CIMA 565 37

DGESIP B3-2
Département des politiques et financements de l'immobilier des établissements
Isabelle OGER 562 46

C-ESR A1-2
Département défis sociétaux et environnementaux
Carole MODIGLIANI-CHOURAQUI 582 16

C-ESR A2-2
Département des études statistiques de la recherche
Nicolas BIGNON 576 57

C-ESR B2
Département Accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
Nathalie BOULAY-LAURENT 583 91

DGESIP B2-3
Département d'analyse financière des établissements
Emmanuel ROQUES 589 83

C-ESR A1-3
Département diffusion des connaissances et documentation
Odile CONTAT 579 07

C-ESR A2-3
Département des systèmes d'information
Bruno BERREZAIE 538 25

C-ESR A2-4
Département des outils d'aide à la décision
Emmanuel WEISENBURGER 566 52

C-ESR B3
Département Stratégie, expertise et gestion des programmes de coopération internationaux
Sophie ALBERT 588 72

DGESIP
Services communs DGESIP/DGRI
1 rue Descartes, 75005 PARIS

Service communs DGESIP/DGRI A2
Tour Mirabeau – 39-43, quai André Citroën, 75015 PARIS

IUF

Secrétariat du CNESER

Direction générale de la recherche et de l'innovation (D.G.R.I.)

I. - La direction générale de la recherche et de l'innovation pilote l'élaboration de la stratégie nationale de recherche, en étroite collaboration avec les ministères concernés et en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Elle la décline par grands domaines scientifiques et dans ses dimensions transversales. Elle s'assure de sa mise en œuvre et veille à son évaluation. A ce titre, elle contribue au renforcement de la capacité nationale d'innovation.

Elle assure le secrétariat permanent du conseil stratégique de la recherche dont elle prépare les travaux.

Elle assure la cohérence et la qualité du système français de recherche et d'innovation, en liaison avec l'ensemble des ministères intéressés.

En lien avec les ministères compétents, elle définit une stratégie européenne et internationale en matière de recherche et d'innovation.

II. - La direction générale de la recherche et de l'innovation est responsable des programmes recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources et recherche spatiale arrêtés dans les lois de finances.

Elle s'assure de la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des priorités de la politique scientifique, avec les différents ministères concourant à la gestion des programmes de la mission interministérielle relative à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Elle prépare en liaison avec la direction des affaires financières les décisions relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.

Elle définit les objectifs et indicateurs de performance des programmes dont elle a la charge et en assure le suivi, dans le cadre des orientations fixées par la stratégie nationale de recherche.

Elle alloue les moyens aux organismes et établissements publics relevant du ministre chargé de la recherche et gère les dispositifs nationaux ne relevant pas de ces organismes.

Elle exerce la tutelle sur les établissements publics et organismes relevant du ministre chargé de la recherche et élabore le cadre juridique de leur fonctionnement.

Elle assure, avec les responsables des organismes de recherche, un dialogue de performance et de gestion, appuyé sur un contrat pluriannuel et les indicateurs de performance des organismes. Elle s'assure de la mise en œuvre de ce contrat.

Elle veille à la cohérence des partenariats que les organismes de recherche nouent au niveau territorial avec les acteurs de l'enseignement supérieur.

Elle coordonne la définition des priorités nationales pour les grands équipements scientifiques, notamment ceux portés par des organisations internationales.

Elle contribue au partage de la culture scientifique, technique et industrielle. Elle favorise le dialogue entre parties prenantes sur les questionnements sociétaux relatifs à l'activité scientifique et aux développements technologiques. Elle assure la bonne prise en compte de l'éthique et la déontologie dans les pratiques scientifiques.

Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

III. - En liaison avec le ministre chargé de l'industrie, la direction générale de la recherche et de l'innovation définit la politique de recherche industrielle et d'innovation, favorise la création d'entreprises technologiques et assure le suivi, l'évaluation et l'amélioration des dispositifs d'aide à l'innovation et à la recherche.

Elle propose et met en œuvre les mesures concourant à l'intensification du transfert des résultats de la recherche publique au bénéfice de la société, notamment vers les acteurs économiques.

Elle assure le suivi des contrats de plan Etat-régions pour ce qui concerne les établissements de recherche et coordonne l'action des délégués régionaux à la recherche et à la technologie.

IV. - Conjointement avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction générale de la recherche et de l'innovation :

- garantit aux niveaux national et territorial, la cohérence des politiques d'enseignement supérieur et de recherche ;
- assure le pilotage des actions du programme d'investissements d'avenir relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- définit, en liaison avec la direction générale des ressources humaines, les stratégies de ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier la politique de l'emploi scientifique ;
- favorise la promotion de la parité et de la lutte contre les discriminations ;
- définit la politique de documentation et d'information scientifique et technique à l'appui des missions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- assure la maîtrise d'ouvrage et la cohérence des systèmes d'information dans les domaines relevant de sa compétence et en définit l'architecture et la gouvernance ;
- garantit la production, la qualité et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- assure le secrétariat du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

V. - Conjointement avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction générale de la recherche et de l'innovation :

- élabore et met en œuvre une feuille de route européenne et internationale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche ;
- définit les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, prépare les positions du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les conseils de l'Union européenne éducation et compétitivité, ainsi que pour les comités de l'éducation et les comités des représentants permanents ;
- participe aux négociations internationales et conduit les coopérations bilatérales dans ses domaines de compétence ;
- coordonne la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les directions concernées et les opérateurs du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- favorise l'ouverture européenne et internationale des formations de l'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants et de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- coordonne la négociation, la mise en œuvre et le suivi du programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation.

Service commun DGEIP/DGRI (C-ESR)

Outre les services qui leur sont respectivement rattachés, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation comprennent un service commun et une délégation commune :

- le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la délégation aux affaires européennes et internationales.

Coordinatrice interministérielle – Copernicus
Isabelle BENEZETH 596 12

Conseiller(e)s scientifiques

DGRI Direction générale de la recherche et de l'innovation

Jean-Luc MOULLET, Directeur général

01 55 55 83 95

Nicolas JEANJEAN, chef de service, adjoint au directeur général

01 55 55 86 64

Corinne BOREL, cheffe de service, adjointe au directeur général

01 55 55 83 42

Jean-Baptiste GUILLAUMIN, directeur de cabinet

01 55 55 89 06

Laura SOBOUL-PAVIER, cheffe de cabinet

01 55 55 84 84

Département des Affaires Générales
Christine ARNULF-KOECHLIN

588 24

UGARH

Hélène GROSJEAN

586 09

COMMUNICATION
Pauline NORMAND

DGRI SSRI

Service de la stratégie de la recherche et de l'innovation

Corinne BOREL, cheffe de service, adjointe au directeur général
583 42

Anne TANGUY, adjointe à la cheffe de service
537 33

DGRI SPFCO

Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche

Florence PLESSIX, cheffe de service
582 45
Laurence PINSON, adjointe au chef de service
586 17

DGRI SITTAR

Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale

Estelle DHONT-PETRAULT, cheffe de service
581 56
Stéphanie MERCIER-ARRABAL, adjointe à la cheffe de service
581 18

C-ESR A

Service de la coordination des Stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sébastien CHEVALIER, chef de service
588 53
Cendrine CRUZILLE, adjointe
582 52

C-ESR B DAEI

Délégation aux affaires européennes et internationales

Donato GIORGI
582 38
Anne SKROBOT, adjointe recherche innovation
514 95
Manuel BOUARD, adjoint enseignement supérieur
5 83 07

DGRI SSRI A1

Secteur environnement, agronomie, écologie, sciences du système terre et de l'univers
Marjolaine CHIRACIO

DGRI SSRI A2

Secteur énergie, développement durable, chimie et procédés
Frédéric RAVEL
588 77

DGRI SSRI A3

Secteur mathématiques, physique, nano-sciences, sciences et technologies de l'information et de la communication
Hervé MARTIN
586 33

DGRI SSRI A4

Secteur biologie et santé
Nacer BOUBENNA
588 55

DGRI SSRI A5

Secteur sciences de l'homme et de la société
Johanna ETNER
585 63

DGRI SSRI A6

Département politique spatiale et défense
Brice LAMOTTE
597 40

DGRI SSRI A7

Département services et infrastructures numériques
Laurent CROUZET
599 20

DGRI SSRI A8

Département d'appui aux actions transverses
N.

DGRI SPFCO B1

Département de la gestion et du pilotage budgétaire des programmes
Olivier TOUSSAINT
584 73

DGRI SPFCO B2

Département de l'appui au pilotage des organismes et de la réglementation
Isabelle DELACROIX
588 06

DGRI SPFCO B4

Département des grandes infrastructures de recherche
Karen AMRAM
579 21

DGRI SPFCO B5

Département des pratiques de recherche réglementées
Laurent PINON
583 82

DGRI SPFCO B6

Département des relations entre science et société
Olivier MARCO
579 18

DELEGUES REGIONAUX ACADEMIQUES A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

DGRI SITTAR C1

Département des politiques d'incitation à la recherche et au développement
Lucas RAVAUX

DGRI SITTAR C2

Département du transfert de technologie et de la création d'entreprises innovantes
Olivier MALLET
582 36

DGRI SITTAR C3

Département de la recherche partenariale et de l'innovation ouverte
N

DGRI SITTAR C4

Département de l'action régionale
Emmanuel DUCROCQ
583 28

IHEST
Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie
Véronique BALBO-BONNEVAL, directrice

Services communs avec la DGESIP

C-ESR A1

Sous-direction territoires, société et savoirs
Veronique LESTANG-PRECHAC
579 00

C-ESR A2

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
Pierrette SCHUHL
582 69

C-ESR A1-1

Département investissements d'avenir et analyse territoriale
Hélène BALLARIN
584 09

C-ESR A1-2

Département défis sociétaux et environnementaux
Carole MODIGLIANI-CHOURAQUI
582 16

C-ESR A1-3

Département diffusion des connaissances et de la documentation
Odile CONTAT
579 07

C-ESR A2-1

Département des études statistiques de l'enseignement supérieur
Frédéric TALLET
572 56

C-ESR A2-2

Département des études statistiques de la recherche
Nicolas BIGNON
576 57

C-ESR A2-3

Département des systèmes d'information
Bruno BERREZAIE
538 25

C-ESR A2-4

Département des outils d'aide à la décision
Emmanuel WEISENBURGER
566 52

C-ESR B1

Département Stratégies de l'Espace européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
David ITIER
558 58

C-ESR B2

Département Accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
Nathalie BOULAY-LAURENT
583 91

C-ESR B3

Département Stratégie, expertise et gestion des programmes de coopération internationaux
N.

IUF

Secrétariat du CNESER

DGRI

Services communs DGESIP/DGRI
1 rue Descartes, 75005 PARIS
Service communs DGESIP/DGRI A2
Tour Mirabeau – 39-43, quai André Citroën, 75015 PARIS

Direction des sports (DS)

La direction des sports a compétence en matière de sport civil national et international.

Elle élabore et évalue la politique des activités physiques et sportives de l'Etat.

En liaison respectivement avec les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le ministère chargé de la santé, le ministère chargé du travail, le ministère chargé du handicap, le ministère chargé du développement durable, elle est compétente en matière de sport scolaire et universitaire, de sport santé et de santé en matière sportive, de sport en entreprise, de sport handicap et de sport de nature.

Elle vise à favoriser l'accès de tous les publics à ces activités en mettant en valeur les fonctions sociales et éducatives du sport.

Elle met en œuvre les actions visant à assurer la sécurité des activités physiques et sportives.

Elle engage et coordonne les actions de prévention, de surveillance médicale, de recherche et d'éducation pour assurer la protection de la santé des sportifs et lutter contre le dopage.

Elle élabore les règles d'encadrement, au sein des fédérations sportives, de la pratique sportive professionnelle.

Elle contribue au développement de la coopération et des relations sportives internationales et participe aux travaux communautaires et internationaux en matière sportive. Elle apporte un appui aux services déconcentrés des collectivités d'outre-mer en matière de coopération, dans le domaine du sport, avec les Etats voisins. Elle coordonne la négociation, la mise en œuvre et le suivi du programme ERASMUS + sport. Elle contribue à préparer les positions du ministre chargé des sports et assure sa représentation. Elle contribue à la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les activités physiques et sportives.

Elle élabore et met en œuvre, en liaison avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les politiques qui, dans leur domaine de compétence, concourent à la promotion des filières économiques, à l'aménagement du territoire, au développement durable, au développement de la pratique sportive et favorisent le développement de l'emploi et de la vie associative. Cette politique vise notamment à garantir la sécurité dans le cadre des pratiques sportives et de loisirs.

Elle anime et coordonne les actions en faveur de l'emploi et des formations conduites sous son impulsion par les services déconcentrés et par les établissements publics placés sous la tutelle du ministère. Elle reconnaît les qualifications attestées par les diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification autres que ceux qui ont été délivrés en application des réglementations dont elle a la charge.

Elle établit les équivalences des titres et diplômes étrangers.

Elle gère les métiers de l'encadrement des activités sportives du ski, de l'alpinisme et de leurs activités assimilées et des accompagnateurs en moyenne montagne. A ce titre, elle assure la reconnaissance de l'équivalence de titres ou qualifications professionnels pour les ressortissants communautaires ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ainsi que les ressortissants extra européens, désirant s'établir ou exercer sur le territoire national, elle assure l'organisation des épreuves certificatives des cursus de formation et la délivrance des diplômes, elle délivre un agrément et contrôle les structures de stage et les tuteurs de stages et elle assure la coordination des missions d'inspection, de contrôle et d'évaluation des actions de police des services départementaux.

Elle assure la transposition des directives communautaires relatives au champ du sport.

Elle élabore les textes législatifs et réglementaires relatifs aux activités physiques et sportives de haut niveau et pour tous les autres publics, ainsi qu'en liaison avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ceux relatifs aux diplômes et aux formations à visée professionnelle et à la validation des acquis de l'expérience. Elle veille à leur mise en œuvre.

Elle accompagne les acteurs du sport dans leur transition écologique et vers un développement durable.

Elle est responsable des programmes budgétaires relatifs au sport et aux Jeux olympiques et paralympiques arrêtés dans les lois de finances.

Par dérogation à l'article 5, elle représente le ministre chargé des sports devant les tribunaux administratifs et, en défense, devant les cours administratives d'appel, dans les instances relevant des compétences de ce dernier à l'exception des contentieux relatifs aux personnels jeunesse et sport.

La direction des sports anime et coordonne les actions des services déconcentrés en matière sportive. Elle assure le contrôle des fédérations sportives et veille au respect de leur mission de service public. En lien avec la délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques, elle contribue à la préparation des candidatures à l'organisation des grands événements sportifs et à l'organisation de ces événements. Elle exerce la tutelle sur les établissements publics qui relèvent du ministère chargé des sports et élabore les textes organiques les concernant.

Elle définit les orientations dans lesquelles s'inscrivent les actions conduites dans le domaine sportif par les opérateurs placés sous la tutelle du ministre.

Avec l'appui de l'Agence nationale du sport, elle met en œuvre la politique des activités physiques et sportives ainsi que des actions visant à favoriser l'accès de tous les publics à ces activités. Elle est chargée des relations avec l'Agence française de lutte contre le dopage et participe aux activités internationales dans le domaine de la lutte contre le dopage.

En liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle contribue à la définition des objectifs de la politique de recrutement des personnels techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports.

Elle contribue, autant que de besoin avec la direction générale des ressources humaines, à la définition des orientations de la politique de formation continue des personnels techniques et pédagogiques et, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction de l'encadrement, à la politique de formation continue des personnels d'encadrement.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dans les domaines relevant de ses compétences.

DSMAT - Sportlab
Mission d'appui à la
transformation

Anne-Sophie BARET
01 40 45 95 74

DSMG
Mission des affaires
générales
Systèmes
d'information

Malika REZGUI
01 40 45 91 66

DSMJ
Mission des affaires
juridiques

N.

DSMF
Mission financière

Omar MOKEDDEM
01 40 45 96 60

DS
Direction des sports
Jérôme FOURNIER- Directeur 01 40 45 94 71
Claudine MACRESY-DUPORT, cheffe de service, adjointe au directeur
01 40 45 94 55

DS 1

Sous-direction de la stratégie
interministérielle du
développement de l'activité
physique et sportive

Sandrine MICLON-HAUTBOIS
01 40 45 96 92

DS1

Mission observation et évaluation
Dominique
LEBAILLY 01 40 45 94 34

DS1A

Bureau de l'accès aux pratiques
sportives tout au long de la vie
Raphaël CITRON, 01 40 45 91 48

DS1B

Bureau de l'économie du sport
Laurent LETAILLEUR
01 40 45 92 72

DS1C

Bureau du sport durable
Marine CHAUMOND
01 40 45 93 89

DS 2

Sous-direction du pilotage et
de l'animation des réseaux du
sport

Franck LAUDILLAY
01 40 45 98 88

DS2A

Bureau des établissements du
sport
Joris RIVIERE
01 40 45 90 95

DS2B

Bureau des fédérations sportives,
du sport de haut niveau et du
sport professionnel
Laurence VALLET-MODAINE
01 40 45 95 98

DS2C

Bureau des services territoriaux
et de l'agence nationale du sport
Stéphanie HOCDE-LABAU
01 40 45 94 32

DS 3

Sous-direction de l'éthique, de
la protection des publics et des
métiers

Catherine CHENEVIER
01 40 45 90 85

DS3A

Bureau de la protection des
publics
Perrine FUCHS
01 40 45 91 21

DS3B

Bureau de l'emploi, des métiers et
diplômes du sport et de
l'animation
Emmanuelle BELPAIRE
01 40 45 91 44

DS3C

Bureau de l'éthique, de l'intégrité
et des politiques de prévention
Yves RANCON-MEYREL
01 40 45 93 27

CGO-CTS
Centre de gestion
opérationnelle des
conseillers
techniques sportifs
(CTS)

Agathe BARBIEUX
01 40 45 93 84

Projet JOP
projet stade de
France et grands
stades
Sébastien RAMONELL
01 40 45 95 74

**Ecole des cadres du
sport**

Kevinn RABAUD

MAEI
Mission des affaires
européennes et
internationales

Solène CHARUAU
01 40 45 97 51

DSGESI
Pôle grands
événements sportifs
internationaux

IMPLANTATION DES SITES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE,
DU MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE.

